

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ

2023



SOMMAIRE

3
PRÉAMBULE

4
ÉDITO

5
DÉMARCHES CADRE

6
LES DÉMARCHES INTERNES : AMÉLIORER LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

19
LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR REDUIRE NOTRE
EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

21
RÉDUIRE LA PRESSION SUR NOS RESSOURCES

34
DÉCARBONER ET STOCKER LE CARBONE

47
PRODUIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE

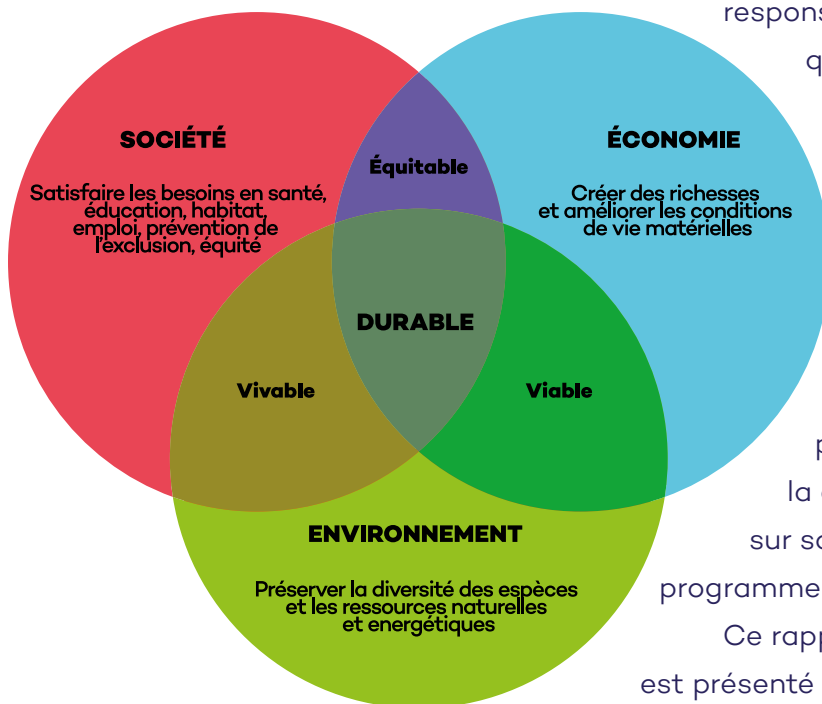


CE RAPPORT FERA LE LIEN AVEC LE PROGRAMME
D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ÉVALUÉ À
MI-PAROURS EN 2024 : PCAET

PRÉAMBULE

C'est l'article 255 de la loi du 12 janvier 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, qui encadre la responsabilité de **Vichy Communauté**, en tant

qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, de rédiger chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable.



Ce rapport s'intéresse plus particulièrement au fonctionnement de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire ainsi qu'aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport annuel de Développement Durable est présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires afin d'alimenter la réflexion pour définir et/ou améliorer les politiques publiques.

Il s'articule autour de 5 finalités (Lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources, cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, développement de modes de production et de consommation responsables).

À noter que, depuis 2015, le programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par 193 pays issus de l'ONU, regroupe 17 objectifs de développement durable (ODD), en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. Cette feuille de route vise à accélérer et rendre possible la transition écologique, à assurer une transition énergétique et solidaire et à réduire la pauvreté et les inégalités à l'horizon 2030..

ÉDITO

Le mot résilience est partout. De tous les discours, toutes les crises, toutes les sphères de nos vies : le sport, la culture, la politique, la famille. Alors on sature ? Le concept peut pourtant valoir le coup. Pour peu qu'on ne l'agite pas comme une marionnette, au service de l'éco-anxiété, et qu'au contraire, on en profite pour donner de la valeur et du sens à nos actions.

Une société résiliente est capable de s'adapter aux contraintes extérieures, aux chocs et aux perturbations qu'elle est susceptible de subir, et continuer à assurer ses besoins malgré tout. Des chocs et des contraintes, nous allons encore en subir beaucoup : face aux limites de nos ressources (agricoles, minérales, en eau ou spatiales), à la crise climatique, celle de la biodiversité, la pollution de l'air... Mais des besoins à satisfaire, nous en avons tout autant : pour vivre, grandir, travailler et nous épanouir dans notre territoire.

Alors, laissons la résilience de côté, profitons-en pour enfermer avec elle la bienveillance, autre concept bien rassasiant et surexploité jusqu'à l'écoeurement, et concentrons-nous sur l'essentiel. C'est ce que nous propose ce rapport en une trentaine de pages. Rendre compte de l'action de Vichy Communauté, en matière de développement durable, pour l'année 2023, à travers des dispositifs et des projets concrets.

Dans la lignée de l'an passé, cette édition s'inscrit comme un tome 2, en reprenant le même fil conducteur. Ainsi, on fait le point sur les actions initiées, on valorise les nouveaux projets, on les illustre par des chiffres et des exemples, qui sont autant de témoignages de l'engagement de notre territoire. On n'oublie pas, au passage, de remercier celles et ceux qui les portent : des élus et des agents qui incarnent toutes ces démarches, depuis leur définition stratégique jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle.

Au passage, on garde à l'esprit que l'intérêt général n'est pas la simple somme des intérêts particuliers. Qu'il concerne, en réalité, chacun d'entre nous, et d'abord en tant que citoyen. Que sa quête implique la capacité pour chacun, à prendre de la distance avec ses propres intérêts.

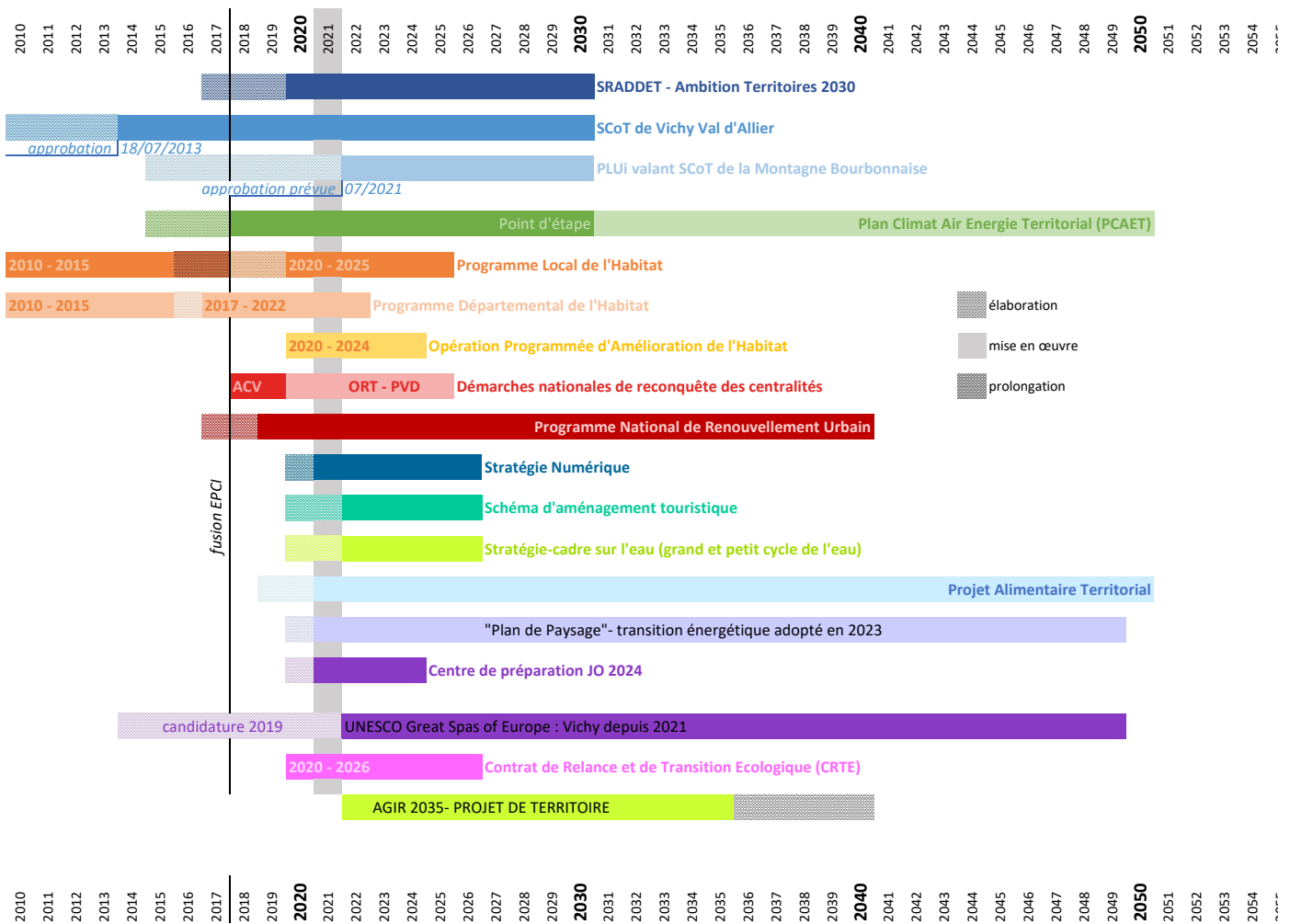
Répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, c'est un sacré défi. Mais nous nous le devons bien. Sans sombrer dans le catastrophisme, et bien au contraire, en continuant d'avancer, avec un peu d'enthousiasme et beaucoup de bon sens !

Caroline BARDOT

*Vice-présidente à la transition écologique et énergétique
de Vichy Communauté*

1

LES DÉMARCHES CADRE DU TERRITOIRE



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Adopté en décembre 2021 pour une durée de 6 ans, le PCAET poursuit sa mise en œuvre. En lien avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03), qui met à disposition de l'ensemble des intercommunalités bourbonnaises 3 chargés de mission énergie-climat pour appuyer les EPCI dans la mise en œuvre et le suivi de leurs Plans Climat, Vichy

Communauté a réalisé en juin 2023 un bilan de l'avancement du programme d'actions. Les indicateurs principaux ont également été mis à jour.

Pour 2024, la communauté d'agglomération aura l'obligation de réaliser un bilan à mi-parcours qui sera diffusé au grand public.

LES DÉMARCHES INTERNES : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

■ BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Vichy Communauté est dotée de deux Bilans Carbone ou « Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre » (BEGES) réalisés en 2018 sur des données de l'année 2015 dans le cadre de l'élaboration de son PCAET :

- Un BEGES « Patrimoine & Compétences » portant sur les émissions de GES liées à ses activités,
- Un BEGES « Territoire » portant sur l'ensemble des émissions de GES du territoire.

Tenue réglementairement de réviser le premier, Vichy Communauté a choisi, dans un souci de cohérence, d'entreprendre la révision de ses deux Bilans Carbone (année de référence 2022).

Accompagnée par un bureau d'études formé à la méthode Bilan Carbone de l'ADEME, l'agglomération a lancé la collecte des données en octobre 2023, pour une fin prévue à l'été 2024.

Un comité technique « stratégie carbone neutre » a eu lieu le 23 novembre 2023 avec des agents de Vichy Communauté dont la mission a un lien avec la notion de carbone neutre et dont l'objectif était d'impliquer les services dans la démarche de décarbonation du territoire.

Si la décarbonation était un animal, une couleur, une saison, un objet, une ville, un personnage, un son, un végétal... Voici ce que donnerait la fresque de la décarbonation au sein des services de Vichy Communauté !



Les mots à retrouver sur l'image : panneau solaire, méthaniseur, Maire, hiver, Vichy, bleu, arbre, chêne, Lyon, vert, été, plouf, jancovici, vélo, grenouille, renard, lentille, vache

Fresque de la décarbonation des services de Vichy Communauté

■ L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

La responsabilité sociale et sociétale de l'employeur en termes d'égalité professionnelle englobe divers aspects visant à identifier les inégalités professionnelles, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'actions afin de lutter contre les inégalités et promouvoir l'égalité professionnelle. Souvent réduite aux conditions d'emploi (politiques de recrutement et de rémunérations équitables) les inégalités professionnelles concernent aussi les situations et les conditions de travail.

Les initiatives clés portées en 2023 :

- Égalité Femmes-Hommes : poursuite des travaux engagés, notamment en termes de sensibilisation,
- 46 agents de Vichy Communauté, ont participé aux sessions de **sensibilisation à l'égalité professionnelle Femmes-Hommes** sur la semaine du 24 au 28 avril 2023 tous secteurs confondus. Il est à noter que le format et le contenu de ces formations a été alimenté par le groupe de travail interne dédié à cette thématique,
- **Campagne de communication interne en faveur de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes** : « Faisons-nous confiance ! » (Parce que nos différences sont aussi notre force) : Fruit des idées émanant également du groupe interne (choix et scénarios des saynètes), cette vidéo à destination de l'ensemble du personnel de Vichy Communauté a pour objectif de susciter des interrogations quant à des situations potentiellement vécues sur nos lieux de travail et d'ouvrir les échanges : repérer les stéréotypes, les idées reçues... pour oser les déjouer !



- Une cinquantaine d'agents (issus de nombreux services) ont contribué à construire cette action : scénaristes, actrices/acteurs, figurants, compositrice de la musique de fond...
- L'inclusion professionnelle a été abordée suivant plusieurs angles :
 - Structuration des acteurs ressources tant internes qu'externes permettant d'apporter une réponse et un accompagnement adapté au maintien dans l'emploi suite à une inaptitude partielle ou totale, sur poste de travail ou dans le cadre d'une mobilité subie ;
 - Cette structuration a permis d'aborder la question du maintien dans l'emploi et du « handicap » de manière plus systémique ;
- Poursuite du travail d'engagement collectif pour changer le regard porté et bouger les lignes : temps de sensibilisation / partage, organisés à l'occasion de la semaine du Handicap (DUODay, sensibilisation CAP Emploi), présentation du réseau ESAT (services – compétences proposés) pour inscrire plus largement cette dynamique dans nos pratiques au quotidien, dans le cadre de notre responsabilité en termes d'achats durables par exemple.

Co-construction avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement d'un **dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes** permettant le recueil et le traitement du signalement de manière opérationnelle, fiable et sécuritaire.

Perspectives 2024 : Présentation du plan pluriannuel en faveur de l'égalité Femmes-Hommes 2024-2026.

Forts des bases posées jusqu'alors, il s'agit de dépasser les **intentions pour agir concrètement et durablement**. Le projet repose sur l'implication de l'ensemble des ressources humaines de l'établissement, quelle que soit la position dans la structure. Chaque agent peut y apporter sa pierre et chacun, par son attitude, peut contribuer à **un changement durable des comportements**. L'institution se doit de marquer son exemplarité aux travers de ses pratiques, actions et agissements. L'enjeu principal consiste à susciter, motiver et « entretenir » l'engagement collectif en faveur de l'égalité par la structuration d'un système dans lequel chacun est acteur à son niveau. Il s'agira d'accompagner l'ensemble des acteurs à développer et renforcer concrètement leurs compétences afin de prendre du recul sur ses propres pratiques, adopter un sens critique et être attentifs à toutes les formes de discriminations et de violences afin de dépasser l'approche individuelle et de tendre vers un système de prévention collectif. Le déploiement et l'appropriation par tous du dispositif interne « VIGI Co » - de prévention des violences de toutes formes et des discriminations de toutes natures.

■ LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS EN INTRA

Il est rendu possible dans le cadre des unions de collectivités et par l'encouragement des agents au suivi des formats webinaires :



■ LA GÉNÉRALISATION DU TÉLÉTRAVAIL SUR LES POSTES QUI S'Y PRÊTENT

Il peut s'organiser selon 3 modalités au choix entre l'agent et le responsable hiérarchique. Dans la limite de 1 jour par semaine, le télétravail peut être régulier (toujours le même jour), ou modulable (le jour télétravaillé n'est pas prédéterminé). Enfin le télétravail peut être « ponctuel », c'est-à-dire exercé de manière occasionnelle pour par exemple, le traitement d'un dossier ponctuel et spécifique nécessitant une forte concentration de l'agent.

18 agents sont concernés par cette option, 67 par le télétravail modulable, et 85 par le régulier (chiffres arrêtés au 31/12/23). Même s'il est certain que le télétravail soit un réel atout en termes de qualité de vie au travail, il est difficile à ce jour d'évaluer l'impact environnemental du télétravail en termes d'empreinte énergétique, technologique ou lié aux transports.



En effet, le télétravail peut contribuer positivement au développement durable en réduisant les déplacements professionnels, ce qui diminue les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, d'autres facteurs, tels que la consommation d'énergie liée à l'utilisation d'appareils électroniques à domicile, ou au maintien du chauffage et des éclairages dans les locaux de travail partagés doivent également être pris en compte. Une mise en œuvre réfléchie du télétravail avec des pratiques durables peut favoriser un impact environnemental positif.

En parallèle, des mesures simples visant à réduire l'impact environnemental tout en

favorisant un mode de travail à distance efficace ont été adoptées. Par exemple, des temps d'information et d'échanges collectifs RH à l'attention de l'ensemble des personnels de l'établissement ont été organisés en « visio », avec possibilité de « replay ». 3 thématiques ont dans ce cadre été traitées : avancements de grades et promotion interne 2023, présentation de la charte informatique, règlement relatif à l'utilisation des véhicules de service et remisage. La présentation du logiciel Vertical Expense de remboursement des frais de déplacements a été également été réalisée sous ce format à destination des représentants du personnel de l'EPCI et des villes centre sur le dernier trimestre 2023.

Perspectives 2024 : de nouvelles pratiques pourraient être encouragées en termes de gestion responsable de l'énergie ou des déchets électroniques.

■ LA MISE EN PLACE DU VERSEMENT « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES » (FMD) :

Destiné à permettre aux publics n'ayant pas accès aux transports en commun, de bénéficier d'un accompagnement financier de leurs déplacements « domicile-lieu de travail », accompagnement jusqu'ici réservé au remboursement des abonnements aux services de transport en commun, le FMD s'applique aux déplacements réalisés à vélo, avec un engin de déplacement personnel motorisé tel que défini aux articles 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route (trottinette électrique, gyropode, mono-

roue, hoverboard), en covoiturage, tant en tant que passager que conducteur, ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R.3261-13-1 du code du travail, à raison d'au moins 30 jours par an, par les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, sous la forme d'un forfait annuel. Au titre de 2023, 102 agents vont bénéficier de cet accompagnement financier à l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture pour un montant de 25 200 euros.

■ MIEUX CONNAÎTRE L'INSTITUTION ET LES DÉMARCHES-CADRE :



La page Intranet « consignes de tri pour vos déchets » a été actualisée et complétée.



Les agents ont été sensibilisés au tri des déchets sur leur lieu de travail et un nouveau support a été créé pour permettre le tri et rappeler les consignes.

Des rendez-vous thématiques « Les fins de Mat' », à destination des agents, ont été initiés en 2023, avec 4 sessions proposées :

- Jeudi 11 mai 2023 au Fab Lab sur le thème « Co-construire nos actions : comment l'intelligence collective profite à la fois aux individus et aux équipes » (une vingtaine d'agents participants)
- Jeudi 15 juin 2023 au Pôle Universitaire sur le thème « Mode projet : de l'impulsion à la finalisation » (une vingtaine d'agents participants)
- Jeudi 14 septembre 2023 au Conservatoire sur le thème « Le bien-être au travail : c'est quoi pour vous ? » (une quinzaine d'agents participants)
- Jeudi 16 novembre 2023 dans les nouveaux vestiaires professionnels du Centre Omnisports sur le thème « Comment retranscrire les valeurs du sport dans le monde professionnel ? » (une douzaine d'agents participants)



Objectif : proposer aux agents de Vichy Communauté des temps d'échanges réguliers, dans un format libéré et transversal, sur des thématiques favorisant les sensibilisations, les partages d'expériences et de points de vue. Animation ou co-animation avec le directeur général des services. Une page spéciale a été créée sur l'Intranet, avec notamment la mise en ligne des rendus de ces temps d'échanges.



En mai-juin 2023, un questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble du personnel de Vichy Communauté sur le sujet des écogestes au travail (définitions, attentes et besoins, propositions de visites de sites...). Cette mini-consultation a également été associée à un retour en « chiffres-clés » sur le plan de sobriété mis en place à l'hiver précédent sur plusieurs sites communautaires.

À l'occasion de la **Semaine Européenne du Développement Durable 2023**, les services Bâtiments, transition Energétique, et Communication Interne ont proposé du 18 septembre au 8 octobre à l'ensemble des agents communautaires une série de **visites de sites** accompagnées d'un temps d'échanges et de sensibilisation.

L'objectif : donner à voir ce qui est réalisé par Vichy Communauté en faveur du développement durable, déconstruire les idées reçues, et faire le point sur le Plan de Sobriété Energétique mis en place en 2022 – 2023. Avec l'appui du chargé de projets énergie-climat du SDE 03, 5 sessions ont eu lieu dans

différents sites gérés par Vichy Communauté, et liés à un enjeu de développement durable :

- Usine d'eau potable de Vichy, avec la participation du service Eau Potable,
- Station d'épuration Vichy-Rhue, avec la participation des services GEMAPI et Assainissement,
- ISDND de GAIA, avec la participation du service Déchets,
- FABLAB, avec la participation du Fab Manager et du service Informatique,
- Maison passive des Jardins de Cocagne du Pays de Vichy, avec la participation de l'association et de l'animatrice du Projet Alimentaire Territorial.

Au total, 70 agents ont participé.

À l'issue de ces ateliers, un groupe de travail a été mis en place pour proposer à la Direction générale des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer l'impact environnemental lié au fonctionnement quotidien de la communauté d'agglomération

■ POUR UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

En terme de responsabilité, la réflexion a été poussée sur l'accessibilité avec un recours limité aux polices avec empattement et à ce titre, nous n'utilisons pas non plus l'écriture inclusive. Depuis 2022, le budget a été un frein à notre démarche. La hausse du prix du papier a touché de plein fouet le papier recyclé qui est devenu très onéreux, de même que toute sorte de papier. C'est une difficulté qu'on a pu transformer en l'opportunité de trouver d'autres solutions, plus durables et éco responsables avec des communications plus ciblées et le développement de notre communication digitale.

ACTIONS PHARES 2023

- Moins de flyers
- Un agent dédié à la ligne éditoriale des réseaux sociaux
- Devis réalisés auprès d'acteurs et professionnels locaux
- Communication sur les mobilités douces et les actions portées par les services transition énergétique, environnement, PAT, espaces verts, économie, mobilité... : Faîtes de la récup, actions du FabLab, conseillers numériques, Forum PAT, éco-paturage, mobilité, etc.
- Forte incitation à proposer des animations et manifestations écoresponsables et organisation d'évènements avec le souci de la lutte anti gaspillage.
- Articles et communiqués de presse sur toutes les actions développement durable de la collectivité
- Inauguration des bases de loisirs de Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés avec un accent sur les travaux de préservation des berges et la valorisation d'espaces de détente locaux pour les habitants.
- Dans le même esprit, nous avons inauguré l'espace baignade au plan d'eau de Saint Clément
- Lancement de la communication digitale de Vichy Campus : page Instagram, site internet
- Communication sur la gestion des déchets : signalétique, bio déchets, centre d'enfouissement de Gaïa, ramassage des sapins...
- Économie : préparation des vœux au monde économique, fablab...
- En 2023, nous avons décidé de baisser le grammage du magazine qui est passé de 74 g à 58 g ce qui correspond à 3 tonnes de moins de papier sur une année.
- Travail sur la nouvelle maquette du magazine de Vichy Communauté



DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES MIEUX ADAPTÉS AUX BESOINS ET MOINS CONSOMMATEURS

Plateforme collaborative ALVEA

La plateforme interne collaborative « ALVEA » destinée à favoriser les échanges et partages de documents en ligne (mode projet) et créée en 2022, compte une soixantaine d'espaces ouverts à fin 2023.



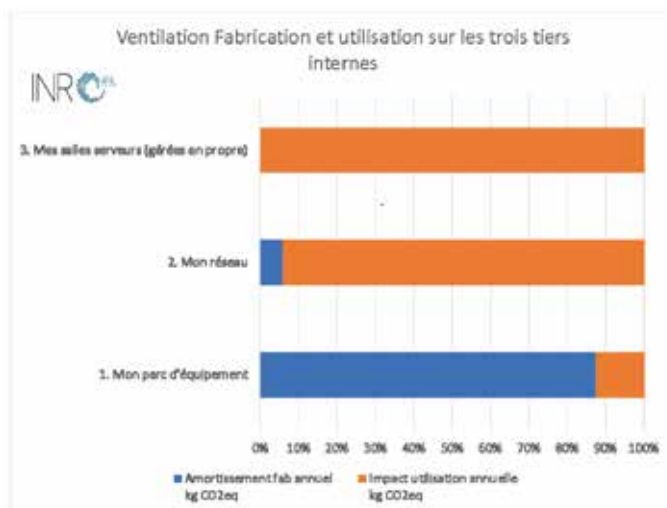
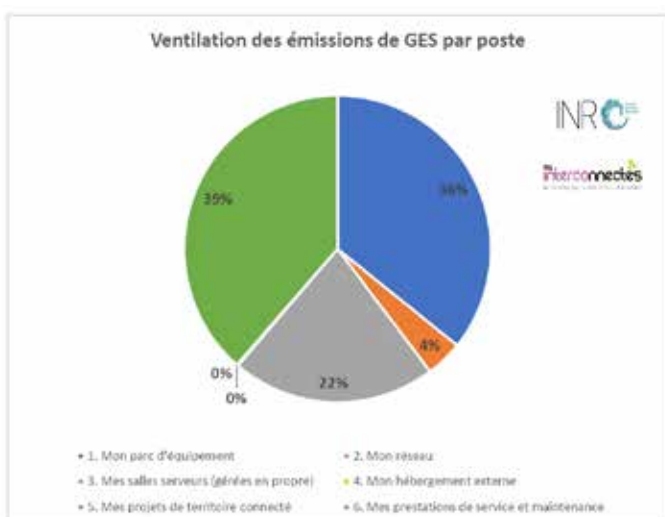
Recyclage des matériels

La communauté d'agglomération a conventionné avec l'association LIBRAISOL afin de lui fournir le matériel informatique obsolète pour être trié, réparé, réinstallé avec des suites de logiciels libres, puis mis à disposition des populations en difficulté face à l'informatique ou défavorisées.

Loi REEN

La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) introduit l'obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1^{er} janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable.

Pour la mise en œuvre de la première étape, un programme a été élaboré avec l'ensemble des services qui comprend notamment une première auto-évaluation de l'impact environnemental du numérique détaillée ci-après :



L'impact annuel a été estimé à 592 kg CO₂eq/agent, ce qui équivaut à 1 822 192 km parcourus en voiture.

Plusieurs bonnes pratiques de la mission numérique écoresponsable sont envisagées :

Bonnes pratiques de la Mission Numérique Ecoresponsable (DINUM)

Thématique	Titre de la bonne pratique	Difficulté	Pilotes	Indicateur de réalisation
Stratégie et gouvernance	Dédier une personne spécifique à la coordination de la démarche numérique responsable	Moyenne	Direction générale	Certificat de formation ou de connaissances de la personne chargée de la démarche numérique responsable Présence dans l'organisation d'une personne déléguée ou référente au numérique responsable : oui / non Place dans l'organigramme de cette personne
Stratégie et gouvernance	Définir et mettre en place un plan d'action	Difficile	Direction générale Délégué au numérique responsable	
Stratégie et gouvernance	Mettre en place et suivre des indicateurs de pilotage	Moyenne	Délégué au numérique responsable	Suivi d'indicateurs de pilotage : oui / non
Sensibilisation et formation	Sensibiliser les collaborateurs au numérique responsable	Facile	Délégué au numérique responsable	% des collaborateurs de l'organisation ayant suivi une formation une sensibilisation ou un MOOC pour un numérique plus responsable sensibilisation sur les impacts environnementaux du numérique intégrée au kit de bienvenue des nouveaux arrivants dans l'organisation : oui / non
Mesure et évaluation	Connaitre son système d'information pour mieux l'exploiter	Difficile	Direction du numérique	taux de complétion des cartographies applicatives processus et données taux de description des données majeures
Réduction des achats	Réduire le nombre d'équipements	Moyenne	Direction du numérique	Nombre d'écrans par utilisateur % d'agents équipés d'un smartphone professionnel Nombre d'imprimantes par utilisateur
Réduction des achats	Mettre à jour les équipements au lieu de les remplacer	Moyenne	Direction du numérique	% du parc de postes informatiques mis à jour plutôt que renouvelés allongement moyen de la durée de vie (en année)
Réduction des achats	Séparer les achats d'équipements	Facile	Direction du numérique Direction des achats	
Réduction des achats	Protéger les équipements	Facile	Direction du numérique Direction des achats	
Achat durable	Privilégier des équipements issus du réemploi ou contenant des matériaux recyclés	Moyenne	Direction du numérique Direction des achats	
Achat durable	Privilégier les achats durables et réparables	Moyenne	Direction du numérique Direction des achats	
Achat durable	Privilégier des équipements éco-labellisés	Facile	Direction du numérique Direction des achats	
Achat durable	Anticiper le sourcing des fournisseurs d'équipements contenant des matériaux recyclés ou issus du réemploi	Moyenne	Direction des achats	Nombre de fournisseurs identifiés proposant des produits reconditionnés % des achats annuels HT des catégories de produits concernés
Achat durable	S'assurer de la traçabilité des produits	Difficile	Direction des achats	Quelles sont les obligations précises dans les cahiers de clauses administratives entre l'acheteur et le titulaire du marché ? Quelles sont les clauses sociales intégrées aux marchés ? Quels sont les outils de traçabilité et de contrôle mis en place ?
Phase d'usage, administration et paramétrages	Optimiser la gestion du parc des équipements	Moyenne	Direction du numérique	Durée de vie moyenne des équipements par type Durée de vie moyenne des équipements par modèle Taux de labellisation des équipements
Phase d'usage, administration et paramétrages	Mettre en place une stratégie de gestion de données	Difficile	Direction du numérique Délégué à la protection des données	
Services numériques	Évaluer collectivement la pertinence des fonctionnalités à concevoir	Moyenne	Responsable produit Responsable projet	
Services numériques	Mettre en place les bonnes pratiques et s'appuyer sur les référentiels	Moyenne	Direction du numérique Délégué au numérique responsable	
Services numériques	Concevoir un service numérique compatible avec des équipements les plus anciens possibles	Moyenne	Responsable produit Responsable projet	
Services numériques	Concevoir un service numérique compatible avec des faibles débits	Moyenne	Responsable produit Responsable projet	
Services numériques	Accompagner les contributeurs pour alléger les contenus multimédias	Moyenne	Délégué au numérique responsable Direction du numérique	
Services numériques	Envisager des solutions non-numériques plus efficaces	Moyenne	Direction du numérique Responsable produit	
Salle serveur et centre de données	Intégrer des clauses environnementales lors du choix d'un prestataire d'hébergement	Moyenne	Direction du numérique Direction des achats	
Salle serveur et centre de données	Utiliser un hébergement signataire du Code de Conduite européen des centres de données	Facile	Direction du numérique Direction des achats	
Salle serveur et centre de données	Définir et mettre en œuvre une stratégie de décommissionnement des services numériques	Difficile	Direction du numérique	Présence d'une stratégie de décommissionnement des matériels et services numériques : oui / non
Fin d'usage	Réemployer en remettant en état	Moyenne	Direction du numérique Délégué au numérique responsable	
Fin d'usage	Réemployer en donnant les équipements fonctionnels	Moyenne	Direction du numérique Délégué au numérique responsable	
Fin d'usage	Faire appel à un éco-organisme pour la gestion des DEEE	Facile	Direction du numérique Direction logistique	
Fin d'usage	Vérifier le professionnalisme des entreprises de collecte des DEEE	Moyenne	Direction du numérique Direction logistique	
Fin d'usage	Trier et collecter séparément les consommables	Facile	Direction du numérique Direction logistique	
Fin d'usage	Tenir un registre des déchets	Moyenne	Direction du numérique Direction logistique	

■ LE DÉPLOIEMENT DES TITRES-RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS

Au 31 décembre 2023, sur 466 agents bénéficiaires du dispositif (443 au 31/12/2022), 146 ont opté pour une répartition papier/carte sur leur espace personnel (107 ont choisi le 100% carte, 8



le 75% carte, 29 le 50% carte, 2 le 25%). 320 agents continuent de recourir aux seuls chèques papier, soit 69% des bénéficiaires (73 % au 31/12/2022). 107 agents utilisent uniquement la carte, soit 21 % des bénéficiaires (14% au 31/12/2022).

■ LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Sobriété énergétique

Plus d'un an après la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique au sein des bâtiments de Vichy Communauté, nous sommes maintenant en mesure de faire un bilan de ses résultats. Avant tout, nous exprimons notre gratitude à l'ensemble des agents pour leurs efforts déployés dans l'adoption des pratiques favorisant les économies d'énergie.

Sur le plan technique, les mesures prises comprenant la transition vers l'éclairage LED dans l'ensemble des bâtiments, l'amélioration de la régulation des équipements de chauffage, la surveillance et l'optimisation des consommations énergétiques, ainsi que divers travaux d'isolation sur des structures telles que le Gymnase Pierre Coulon, le Boulodrome

et la Piste d'athlétisme ont considérablement réduit l'impact de la hausse des coûts énergétiques sur nos factures.

En termes chiffrés, dans le secteur du bâtiment, la consommation d'électricité s'est établie à 5 500 MWh en 2023, comparativement à 6 065 MWh en 2022, soit une diminution d'environ 10%. En ce qui concerne le gaz, la consommation a atteint 8,2 GWh en 2023, contre 11 GWh en 2022, représentant une réduction de plus de 20%.



**ACTION 1.2.1 DU PCAET :
« AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE
À L'ÉCHELLE DU PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE »**

SDIE

Le Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE), un programme conçu pour élaborer une perspective à long terme sur les 30 prochaines années en matière de rénovation énergétique des bâtiments, progresse et est prévu d'être adopté au cours de l'année 2024. Ce schéma permettra l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement en identifiant les bâtiments nécessitant une rénovation, avec une priorisation progressive au fil des années.

« Décret Tertiaire »

Toujours dans l'optique de réduction des consommations énergétiques, Vichy Communauté a finalisé le recueil des données de consommations énergétiques des années précédentes. Déclaration qui a été réalisée sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

L'objectif est ambitieux avec une diminution des consommations d'énergies primaire de :

- 40% en 2030
- 50% en 2040
- 60% en 2050

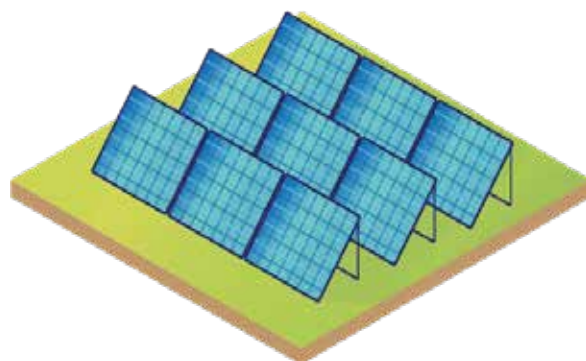


Études Photovoltaïques des bâtiments communautaires

Vichy Communauté a également initié un vaste programme d'étude visant à intégrer des installations solaires sur les toitures de ses bâtiments. Ce projet a débuté par une analyse exhaustive de l'ensemble des toits du parc immobilier. De nombreuses contraintes, telles que l'emplacement, l'inclinaison, le type de toiture, les considérations architecturales et urbanistiques, ainsi que les exigences du réseau électrique, ont été prises en compte.

Sur les 70 sites examinés, 15 ont été sélectionnés pour une étude approfondie, et au final, 11 sites seront équipés de panneaux

solaires au cours des 5 prochaines années. L'objectif est d'utiliser directement, à l'intérieur des bâtiments, l'électricité générée par les panneaux solaires, favorisant ainsi l'autoconsommation individuelle. Les temps de retour sur investissement sont alors très courts, certains sites comme celui de l'Usine d'eau potable de Vichy nécessitant moins de 9 ans pour atteindre cet objectif.



■ TERRITOIRE INTELLIGENT ET DURABLE

Pour mener à bien l'élaboration de ce projet, les élus ont déterminé les grands axes de travail.

- 1** Donner la priorité à l'aspect transition énergétique, performance énergétique des bâtiments, économies d'énergie/production d'énergie propre, diminution de l'empreinte carbone.
- 2** Réfléchir à l'optimisation de la gestion de l'espace public/mobilité (développement des bornes de recharges pour véhicules électriques, stationnement intelligent, outils pour fluidifier la circulation tels les contrôles des feux, info en tant réels sur les travaux.../ modernisation et sécurisation des différents contrôles d'accès notamment des équipements sportifs/ accompagnement de la dynamique Unesco et Terre de Jeux/ propreté urbaine...).
- 3** Chercher à optimiser l'usage des outils déjà existants en matière de vidéoprotection et de sécurité publique.
- 4** Améliorer la gestion des relations avec les usagers (GRU)/la gestion de la relation avec les citoyens (GRC).
- 5** Intégrer si possible un volet « santé » au projet.
- 6** Faire en sorte que ce projet soit bien source d'inclusion sociale et non d'exclusion.
- 7** Vérifier la taille/dimensionnement/pertinence du réseau et des infrastructures existantes pour mener à bien un tel projet.
- 8** Travailler à une démarche numérique responsable (sécurité et souveraineté des données, interfaçage des outils entre eux...).

Après avoir présenté des propositions de scénarii de projet de Territoire Intelligent en bureau communautaire en septembre 2022, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé en fin d'année 2022 et courant 2023, le dialogue compétitif a commencé et les candidats ont été reçus pour présenter leurs offres.

Perspectives 2024 : le dialogue compétitif sera poursuivi pour choisir le groupement qui prendra en charge l'ensemble du TID pour Vichy Communauté mais également pour la ville de Vichy.

3

LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Le projet de territoire AGIR 2035 adopté en conseil communautaire de décembre 2021, incarne la stratégie déclinée sous forme d'un programme d'actions, autour de l'attractivité, la garantie d'une meilleur qualité de vie pour tous, l'innovation pour accélérer la lutte contre le changement climatique et la reconquête des cœurs de bourgs et de villes...

Face à l'accélération du dérèglement climatique, ces actions du territoire sont à mettre en lien avec notre empreinte écologique. Le parti pris adopté pour ce 11^{ème} rapport 2023 est de présenter les actions-phares du territoire selon la séquence suivante :

RÉDUIRE
... l'impact sur les
ressources

DÉCARBONER
... pour atteindre la neutralité
Carbone

PRODUIRE
... de manière respon-
sable

Dans ce cadre et parce que c'est aussi par eux que passe l'avenir du territoire, **Vichy Communauté** s'emploie à contribuer à l'éducation et la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de développement durable tout au long de l'année.

■ SENSIBILISATION AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PUBLICS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Watty à l'école

Le programme « Watty à l'école », proposé par la société ECOCO2 et animé localement par l'association Les Petits Débrouillards Auvergne, a été dispensé dans 50 classes du territoire sur l'année scolaire 2022 – 2023. Réparti sur 3 séances par an et par classe, il vise à sensibiliser les écoliers aux économies d'eau et d'énergie. Une nouvelle convention a été établie pour l'année scolaire 2023 – 2024, pour 40 classes. Financé par les Certificats d'Economie d'Energie et Vichy Communauté, le programme prendra fin en 2024, après 5 ans de mise en œuvre sur le territoire.



Entreprises

Les services Transition Énergétique et Déchets ont pu intervenir auprès d'une trentaine de chefs d'entreprises lors d'un « Rendez-vous de la Décarbonation » organisé par Vichy Economie. L'occasion d'aborder les différentes exigences réglementaires liées à ces domaines, et d'échanger sur les problématiques rencontrées par les entrepreneurs dans leur mise en œuvre.



Vichy Campus

Dans la continuité de la fiche-action du Plan Climat « Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux portés par le PCAET », le service Transition Énergétique de Vichy Communauté et le SDE 03 ont monté un programme d'animations avec le campus universitaire de Vichy, pour l'année scolaire 2023 – 2024. Une première intervention a eu lieu à l'automne 2023 auprès de 23 étudiants en BUT Journalisme, sur les enjeux liés au développement des énergies renouvelables. 2 autres interventions sont prévues pour 2024, pour les filières Tourisme et Soins infirmiers.

Mallette de Célestin

À l'occasion d'un forum organisé en septembre 2023 par Vichy Communauté, l'outil en ligne « La Mallette de Célestin » a pu être présenté aux enseignants du bassin de de Vichy. Créée en 2022, la Mallette de Célestin est un site internet qui recense des ressources pédagogiques liées au développement durable et à la santé, afin d'accompagner les écoles dans la mise en place de séquences de sensibilisation.



**ACTIONS 1.4.2 DU PCAET
« PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE » ET 1.4.3 « PROPOSER
AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PROGRAMMES
DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU PCAET »**

RÉDUIRE LA PRESSION SUR NOS RESSOURCES

PCAET :

Horizon 2050 (référence 2015) :

- 52 % conso énergétique territoire
- 69 % des GES territoire
- x3 production ENR

AGIR 2035 :

Réduire de 15% les consommations énergétiques du parc de bâtiments publics du territoire entre 2021 et 2026

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

ACCÉDER À L'EAU POTABLE : PREMIÈRE PHASE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Compétence transférée à Vichy Communauté depuis 2020, elle distribue l'eau à 27 750 abonnés (pour une population desservie de 61 650 habitants) via 880 Kms de réseau et 63 cuves de stockage. La régie eau potable est aujourd'hui composée de 38 agents.

Vichy Communauté assure l'exploitation du réseau et l'ensemble des investissements pour l'entretien et le renouvellement des infrastructures.



La stratégie du service eau potable par une approche du grand cycle de l'eau est favorable au développement durable. La première phase du Schéma Directeur de la Régie Eau potable est démarrée.

L'objectif n°6 du Développement Durable, inscrit à l'Agenda 2030 établi par les membres des Nations Unies est de garantir l'accès à tous à des services d'alimentation en eau gérés de façon durable. L'atteinte de cet objectif suppose la maîtrise des enjeux sanitaires liés à la consommation d'une eau de qualité et en quantité suffisante.

Au-delà des enjeux sanitaires, le fonctionnement pérenne de la Régie suppose

une gestion durable de la ressource à long terme, dans une perspective de prise en compte et d'adaptation du changement climatique. En effet d'ici 2030, un déficit de 40 % des ressources en eau associé à une population en expansion ainsi qu'à une augmentation des températures conduirait à une véritable crise de l'eau. Les enjeux liés à une bonne gestion de l'eau sont donc ici sociaux et patrimoniaux. Ils impliquent

d'assurer la protection de la ressource en eau afin de pouvoir continuer à l'exploiter, au moyen d'ouvrages de prélèvement et de production d'eau potable, et à l'utiliser pour divers usages.

Les objectifs de cette première phase menée au cours du second semestre 2023 étaient :

- De faire l'inventaire du patrimoine avec la rédaction de fiche descriptives de chaque ouvrage (captages en Montagne Bourbonnaise, prises d'eau, stations de production, réservoirs, ouvrages de régulation, poteaux incendie...),
- De tracer les historiques des volumes produits, consommés et facturés sur les cinq dernières années en étudiant en parallèle les perspectives démographiques afin d'établir un bilan besoin/ressource,
- D'étudier le fonctionnement des différents réseaux de distribution afin de proposer une modélisation du réseau d'eau potable pour optimiser les temps de séjour de l'eau et les rendements.

Les techniciens de La Régie eau potable ont accompagné le bureau d'études IRH tout au long de cette première phase, dans l'objectif de disposer d'un Schéma Directeur le plus complet possible dès 2025. Les phases deux et trois seront menées courant 2024.

RÉDUIRE LES PERTES D'EAU ET OPTIMISER LE RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION :

Vichy Communauté avait procédé l'an passé à une analyse du vieillissement de certains tronçons de son réseau de distribution. Le scanner de chacune des canalisations (*cf. photo ci-dessous*) donne des informations sur l'épaisseur des fontes, la vitesse de corrosion moyenne, et de ce fait, la durée de vie restante estimée pour atteindre l'épaisseur minimale admissible.

Ainsi la construction d'un programme d'investissement de renouvellement des réseaux les plus vétustes est plus efficiente.

Afin d'optimiser encore le rendement de réseau, la Régie de l'Eau Potable a également travaillé pour proposer un volume de travaux plus conséquent (le linéaire à renouveler est passé de 6 à 10 kms, avec la reprise de plus de 500 branchements des abonnés, pour un montant total de travaux estimés à 3 740 000 € H.T). Ces travaux ont commencé dès le second semestre 2023.

L'achat d'une centaine de capteurs enregistreurs de fuite sur les réseaux pour un montant de 120 000 € H.T va permettre de diminuer les pertes d'eau encore aujourd'hui trop importantes (un litre sur cinq s'échappe du réseau).

L'amélioration du rendement induira des volumes d'eau à produire moins importants et des temps de consommations électriques plus faibles.

Ces investissements s'inscrivent tout à fait dans une démarche de développement durable.



MISE EN PLACE D'UNE PRISE D'EAU ALTERNATIVE À VICHY :

Pour exemple significatif du dérèglement climatique, l'absence de précipitations entre mai et novembre 2023 est là l'origine de la situation très tendue sur le haut Allier entre les mois de mai et décembre 2023. Le niveau du barrage de Naussac en Lozère (seulement à 20% de sa capacité de remplissage) qui assure le soutien d'étiage de la Rivière Allier dont dépendent 80% des habitants

du département pour l'alimentation en eau potable, a contraint la Régie de l'Eau Potable à mettre en place une prise d'eau alternative au niveau du Club d'aviron à Vichy. La prise d'eau actuelle, installée dans un bras secondaire de la rivière plus à l'amont, risquait de ne plus être utilisable du fait des débits de la rivière inférieurs à 10 m³/s.



LA SOBRIÉTÉ DES USAGES EST DEVENUE INDISPENSABLE

Il s'agit aussi bien de moins consommer en changeant les comportements, que mieux consommer la ressource en l'économisant via des outils techniques :

- Régulateur de jet pour les robinets, installation de compteurs d'eau avec télérelève (détection des consommations anormales),
- Arrosage goutte à goutte, paillage systématique, plantation de massifs secs,
- Récupérer les eaux de ruissellement pour divers usages de nettoyage...

DÉFI EAU AMORCE

Vichy Communauté a pris l'engagement de participer au défi « Sobriété Eau » lancé par l'association AMORCE. L'objectif ambitieux est de réduire la consommation d'eau des services de l'agglomération d'au moins 10% d'ici la fin de l'année 2025. Ce défi revêt une importance majeure en contribuant pleinement à renforcer la résilience de notre territoire face aux enjeux d'approvisionnement en eau.

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

La direction de l'assainissement des eaux usées et pluviales joue un rôle majeur dans la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement en veillant au retour d'une eau traitée de qualité aux milieux naturels, mais aussi à la bonne gestion des eaux pluviales.

Ainsi, Vichy Communauté poursuit son programme de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, qui consiste à collecter indépendamment les eaux usées et les eaux pluviales, afin de traiter les premières, et rendre au milieu les secondes. Ainsi, le service assainissement participe à réduire les pollutions par temps de pluie, mais aussi la consommation énergétique liée au traitement d'eaux pluviales mélangées aux eaux usées.

L'année 2023 a vu la mise en place des contrôles de raccordements systématiques des immeubles aux réseaux d'assainissement lors des ventes ou cessions. Ainsi, plus de 2 000 contrôles ont été réalisés et ont permis de mettre en évidence plus d'un tiers de défauts de raccordement. Les travaux de mise en conformité qui s'ensuivront permettront une meilleure gestion des systèmes d'assainissement collectif et éviteront la pollution des eaux superficielles et souterraines.

Réseaux séparés :

Trois chantiers de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ont été menés en 2023 : la troisième tranche de travaux du Bois Randenais, à Bellerive-sur-Allier, l'impasse Victoria et la rue de la Côte Saint-Amand à Vichy.

Ces opérations permettront de réduire les déversements par temps de pluie, de limiter la consommation énergétique des ouvrages d'assainissement et d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Vichy Rhue.

Dans le même objectif, l'étanchéité des réseaux a été renforcée. Ainsi, en 2023, plus de 1 000 ml de réseau ont été renouvelés. Ainsi, l'intégralité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été remplacés rue Cureyras à Cusset et la première tranche de travaux a permis de commencer le renforcement des réseaux des Ailes à Vichy. Enfin, le renouvellement des conduites de refoulement du pont Jacques Chirac s'est achevé à l'été 2023, avec la réalisation de la dernière tranche de travaux.



Gestion des eaux pluviales :

Vichy Communauté s'est engagée dans le développement sur tout le territoire de techniques dites « alternatives » pour :

- Préserver la ressource en eau en favorisant l'infiltration au plus près de là où la pluie tombe,
- Préserver la qualité des milieux aquatiques par phytoremédiation,
- Lutter contre les îlots de chaleur en ville,
- Limiter les rejets directs, concentrés et rapides dans les cours d'eau (risque inondation),
- Développer la biodiversité dans les espaces urbains.

Ces deux aménagements permettent d'infiltrer les pluies courantes, et de temporiser les pluies exceptionnelles, afin de réduire le risque inondation, mais aussi de réalimenter les nappes souterraines.



Aménagement d'une tranchée d'infiltration rue des Gourmandes à Creuzier-le-Vieux :
Infiltration des pluies courantes, temporisation des pluies d'orage.



Création de puits d'infiltration rue de la Montée du Loup à Charmeil :
Maintien de l'écoulement d'une source, rétention/infiltration des pluies d'orage.

PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire est riche de plus de 850 km de rivières, du simple ruisseau à la grande rivière Allier confluant avec le fleuve Loire. La préservation de ces milieux relève notamment de la compétence de gestion des milieux aquatiques Gema(pi). Vichy Communauté conduit de nombreuses actions avec ses partenaires institutionnels et financiers. Ce dispositif présente l'intérêt de mobiliser de nombreux acteurs : propriétaires, agriculteurs, exploitants forestiers, pêcheurs, collectivités.

Il existe ainsi deux contrats territoriaux : Val d'Allier alluvial d'une part et affluents de l'Allier d'autre part, au sein desquels se déroule un programme pluriannuel d'actions.

Parmi ces actions, le bon fonctionnement d'un cours d'eau repose sur différents paramètres parmi lesquels figurent la morphologie d'une part, c'est-à-dire la forme du cours d'eau, ainsi que l'état de ses berges et de leurs boisements (la ripisylve).

En 2023, le démarrage du second contrat territorial sur les affluents de l'Allier a permis le lancement de 3 projets ambitieux de renaturation de cours d'eau. Après des études préalables, techniques et réglementaires, des travaux ont été réalisés sur le Servagnon, un petit ruisseau qui se jette dans la Boire des Carrés classé espace naturel sensible, à Saint-Rémy-en-Rollat. Ce cours d'eau a été recalibré dans années 60, lui donnant un aspect de fossé rectiligne fortement envasé aux écoulements très lents en raison de la présence en aval d'un seuil en béton d'une hauteur de plus d'1,40 m. Les travaux ont

consisté à recréer un lit sinueux sur plus de 200 m avec une pente plus importante pour garantir une plus grande diversité d'écoulements qui limitent ainsi l'envasement et garantissent une plus grande oxygénation de l'eau. Les berges ont été talutées en pente douce et entièrement végétalisées afin de créer un véritable corridor écologique qui offrira des habitats à de nombreuses espèces végétales et animales telles que l'agrion de Mercure (libellule) et le cuivré des Marais (papillon).



Photo avant travaux



Photo après travaux

Tout au long de l'année 2023, Vichy Communauté a poursuivi les travaux d'entretien de la ripisylve avec l'objectif de retirer les arbres instables et menaçants pour éviter la formation d'embâcles qui peuvent, lors d'épisodes de crue, aggraver le risque d'inondation. Des aménagements sur des berges fortement érodées ont aussi eu lieu dans le but de les stabiliser durablement. Des techniques minérales, comme les enrochements en pieds de berge, ont été associées à du génie végétal en replantant des arbres et arbustes dont les systèmes racinaires garantissant une plus grande tenue

du sol tout en créant des habitats favorables à la biodiversité. Cela a été le cas sur le Mourgon à Saint-Germain-des-Fossés et sur le Jolan à Cusset.

Un suivi de la qualité de l'eau a également été mis en œuvre en 2023, et se poursuivra durant les prochaines années. Il permet de surveiller la qualité de l'eau et de pouvoir mesurer son évolution ainsi que de quantifier, à long terme, les bénéfices apportés par les actions réalisées.

Perspectives 2024 : Les travaux de renaturation de cours d'eau vont se poursuivre sur les 2 autres sites, le Révillon à Espinasse-Vozelle et le Gourcet à Busset, où ces cours d'eau seront également renaturés afin de leur restituer l'ensemble de leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques.

Le programme d'actions se poursuit également avec la mise en défens de cours d'eau et la création d'abreuvoirs pour protéger le lit et les berges du piétinement excessif des bovins tout en garantissant d'abreuvement du bétail. Un travail important sera également mené sur les zones humides afin de d'engager des travaux de restauration, comme à Mariol, mais aussi sur le rétablissement de la continuité écologique pour rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments.

RISQUE INONDATION

Vichy Communauté mène des actions de prévention des inondations pour diminuer la vulnérabilité de son territoire et favoriser un retour rapide à la normale lorsque l'évènement se produit.

Un important travail de définition d'un programme d'études préalables a vu son aboutissement début 2023 avec la labellisation du programme par les services de l'Etat. Cette étape indispensable de la démarche a été validée en début d'année 2023 et prépare la mise en œuvre d'un programme d'actions qui devrait débuter en 2026.

Il est primordial d'améliorer la connaissance du

prendre en lien avec le dérèglement climatique ou les phénomènes de ruissellement intenses afin de bien cerner les enjeux qui y sont exposés. Cette démarche est essentielle pour déterminer l'ensemble des actions correctives qui seront à réaliser.

Elles s'exprimeront dans plusieurs directions et notamment :

Prévention à travers le développement de la culture du risque sur le territoire afin que chacun ait conscience de son exposition éventuelle et devienne acteur de sa propre sécurité, ou encore avec les approches d'adaptation de l'aménagement du territoire pour en réduire la vulnérabilité,

Protection à travers des actions d'aménagement qui pourront être conduites ainsi qu'à travers la gestion des ouvrages de protection contre les inondations identifiés et classés sur le territoire, comme c'est le cas de la digue Napoléon à Vichy.

Mais tôt ou tard, l'évènement se produit et, dans ce cas, il convient de gérer la crise et dans ce contexte, en anticipant et coordonnant à l'échelle intercommunale, Vichy Communauté a engagé l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde avec l'appui d'un prestataire. Chaque commune élabore ou met à jour son plan communal de sauvegarde, mais l'impact des crises dépasse souvent le cadre du territoire communal et la mobilisation ainsi que la coordination des moyens doit désormais être envisagée et définie à l'échelle intercommunale. Ce travail est donc en cours et aboutira au printemps 2024 avec la réalisation d'un exercice de gestion de crise.

■ ÉVITER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

BIODÉCHETS :

La communauté d'agglomération multiplie les actions afin de réduire la quantité de déchets. Fin 2022, une expérimentation a été mise en place sur la collecte des biodéchets et elle s'est poursuivie en 2023.

Ce sont ainsi **26 Points d'Apport Volontaire (PAV)** qui ont été répartis comme suit :

- Bellerive-sur-Allier : 5 PAV dont 3 PAV sur la résidence de Super Bellerive et 2 PAV sur le quartier de Chantemerle,
- Cusset : 5 PAV sur l'habitat vertical du centre-ville de la Pléiade, Gambetta et Florian,
- Vichy : 16 PAV dont 8 PAV sur le quartier des Garets et 8 PAV sur le quartier de Beauséjour.

Au total, ce sont aussi 1 000 foyers qui se sont vus équipés d'un bioseau de 10 litres, accompagné des consignes de tri, du mémo du tri et d'un magnet récapitulant les biodéchets admis.

Chaque point d'implantation se constitue d'un abri-bac abritant un bac 3 roues de 240 litres. Le point d'implantation étant muni d'un adhésif (covering) rappelant les consignes de tri et le dispositif de collecte des biodéchets.



Organisation de la collecte

La collecte des biodéchets issus des PAV a été confiée au prestataire de collecte des déchets ménagers, à raison d'une collecte par semaine, les jeudis après-midi par le biais de deux véhicules.

Lavage des équipements

S'agissant de déchets fermentescibles, le service a apporté une attention et une vigilance particulière sur l'aspect sanitaire :

- Tout d'abord, par le jeu de bac lors de la collecte : remplacement du bac sali par un bac propre,
- Ensuite, par le lavage mensuel extérieur et intérieur des abri-bacs.



Traitement des biodéchets

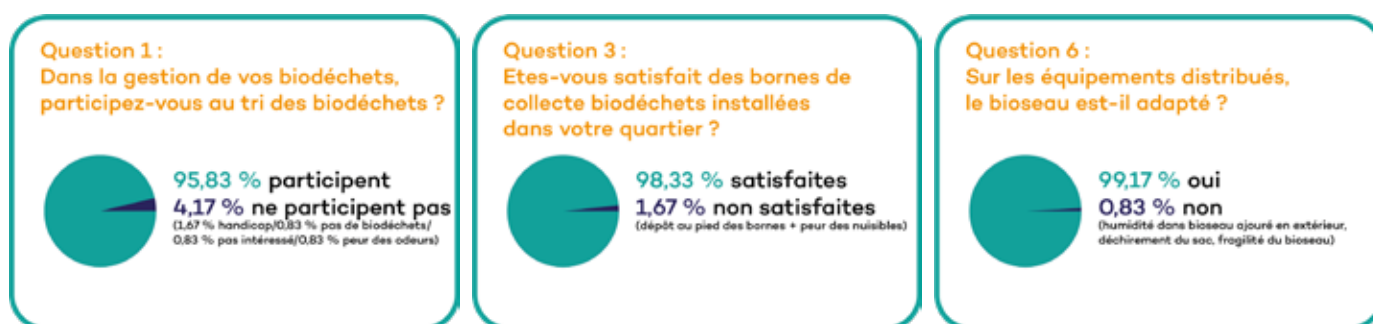
Durant la phase de test, les biodéchets, recueillis par le prestataire de collecte, sont ensuite acheminés jusqu'au pôle de valorisation de VERNEA, pôle multi-filières moderne et performant du VALTOM, à Clermont-Ferrand (63).

Les biodéchets sont ainsi traités en méthanisation, permettant la valorisation de ces déchets fermentescibles :

- En biogaz, alimentant l'usine de méthanisation, les entreprises alentours et les riverains proches,
- En digestat, afin d'amender les terres agricoles environnantes

Sondage auprès des quartiers test

Un questionnaire a été réalisé auprès d'un panel de 100 foyers des quartiers en zone de test, soit 10% des foyers équipés. Voici quelques-unes des questions et des réponses apportées :



Bilan après 12 mois de collecte

- D'un point de vue quantitatif :
Sur ces périodes de 14 mois écoulés, du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023, ce sont ainsi 42,48 t de biodéchets détournés de la poubelle dédiée aux ordures ménagères résiduelles des 1 000 foyers.
Le détournement représente ainsi 42,5 kg / foyer ou 3,54 kg/mois/foyer soit un ratio supérieur de 0,54 kg par rapport à la moyenne nationale de 3,0 kg.

- D'un point de vue qualitatif :
Au vu du suivi de collecte de l'ensemble des PAV, et à l'occasion d'opérations de maintenance, le Service Déchets a pu constater l'aspect satisfaisant du gisement des biodéchets.

Subsistent essentiellement des sacs biosourcés dits « biodégradables », « compostables » mais perturbant le processus de méthanisation et posant la question des microparticules de plastique.

Perspectives 2024

À l'issue de la phase expérimentale, et avec le déploiement massif des points d'apport volontaire sur les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier en 2024, ce sont 233 PAV qui seront installés en 2024, en plus des 26 PAV déjà présents sur les quartiers test, soit un parc d'un total de 259 PAV qui seront collectés sur ces trois communes à compter du 1^{er} avril 2024 répartis comme suit :

62 Points d'Apport Volontaire sur la commune de CUSSET

70 Points d'Apport Volontaire sur la commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER

127 Points d'Apport Volontaire sur la commune de VICHY

■ SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), Vichy Communauté a organisé la septième « **FAITES DE LA RÉCUP'** ». Cette manifestation s'inscrit dans une démarche globale portée par la communauté d'agglomération dans le but d'atteindre les objectifs de 3 pôles différents (Transitions Énergétiques, Alimentation durable et Déchets) et de 3 vice-présidents afin de promouvoir l'économie circulaire et le réemploi sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, l'objectif de l'événement consiste à :

- Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets, au réemploi et plus largement à l'intérêt de repenser nos modes de consommation à travers une approche ludique, conviviale et collaborative,
- Créer des synergies entre les différents acteurs engagés dans la réduction des déchets sur le territoire, en faveur d'une économie circulaire,
- Promouvoir les actions de Vichy Communauté en faveur du développement durable,
- Améliorer la transversalité des services au sein de Vichy Communauté.

Cette année, l'évènement a accueilli :

- Des ateliers gratuits pour petits et grands répartis par pôle thématiques : sensibilisation, création et décoration, alimentation, repair cafés et numérique,
- Des stands de démonstration et sensibilisation animés par des entreprises et associations,
- Des animations en lien avec la réduction des déchets, le recyclage et le réemploi.



Chiffres clés de 2023

- 31 intervenants (dont 11 nouveaux)
- 47 ateliers gratuits par jour
- 4 mini-conférences par jour
- Une buvette solidaire
- Un Repair Café animé par Le FabLab
- Un foodtruck – Le Biocavore
- Un espace détente pour adultes et enfants
- Exposition des 10 ans de la Recyclerie

■ LA RECONQUÊTE DES CŒURS URBAINS ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

DISPOSITIF DE RECONQUÊTE CENTRE-VILLE CENTRE BOURG



La politique de reconquête des centres-bourgs est un des axes majeurs du projet du territoire. L'ambition de l'agglomération et de ses partenaires est de mettre en œuvre une politique globale et cohérente qui permette de soutenir l'ensemble des communes du territoire dans la reconquête de leur centralité, respectueuse du développement durable et environnemental.

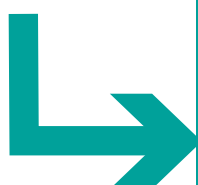
Vichy Communauté a décidé d'accompagner ses communes en réalisant pour leur compte et en étroite et parfaite collaboration avec elles, des études avant travaux sur la reconquête des centres bourgs et des centres-villes (deux phases d'études 2019-2021 et 2020-2022).

L'agglomération est ainsi le premier territoire intercommunal de l'Allier à disposer d'études stratégiques sur l'ensemble de ses communes. Pour cela, il a été fait appel à un groupement de bureaux d'études : Urbicand (urbanisme et aménagement), Lestoux et associés (commerces et services), Atelier ZOU (urbanisme et aménagement) et Donativo-

Créations de liens (concertation).

Au-delà de ce volet études, l'agglomération s'est engagée fortement sur la phase travaux en mettant en place un dispositif de soutien « reconquête centres villes - centres bourgs » à l'attention des communes. Elle pourra financer jusqu'à 600 000 € de travaux dans chaque commune qui s'engage sur un programme pluri-annuel de 3 ou 5 ans (selon délibération du 30 septembre 2021). À elle seule, Vichy Communauté a prévu d'octroyer 10 millions d'€ de subventions à ses communes dans le cadre de cette politique.

Au 31 décembre 2023, 19 communes de l'agglomération (Abrest, Arronnes, Bellerive-sur-Allier, Billy, Brugheas, Charmeil, Châtel-Montagne, Cognat-Lyonne, Le Mayet-de-Montagne, Nizerolles, Saint-Pont, Saint-Rémy-en-Rollat, Seuillet, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Le Vernet, Saint-Nicolas-des-Biefs, Saint-Yorre et Vendat) ont signé un contrat de reconquête des centres bourgs.



ACTION 6.4.1 DU PCAET
« INTÉGRER LES ENJEUX ASSOCIÉS À LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE »

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

En 2023, 179 logements de propriétaires occupants ont pu être rénovés grâce au financement issu du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

81% d'entre eux ont fait appel à l'intervention d'un artisan local.

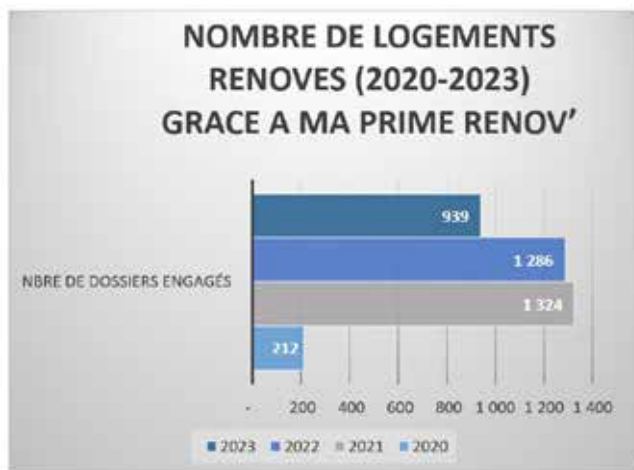
Le montant total des travaux TTC est de 3 207 029 € et représentent 1 708 235 € de subventions cumulées (Anah, Vichy Communauté, communes, Département, caisses de retraites).

La majorité des travaux entrepris par les propriétaires occupants a porté sur le remplacement du système de chauffage et l'isolation des logements (murs intérieurs ou

extérieurs, combles, etc...).

Une fois sur 2, le programme de travaux inclut également le changement des menuiseries. Ce chiffre important s'explique par le montant conséquent des aides du programme

« MaPrimeRénov' Sérénité » pour le financement d'un bouquet de travaux (70 ou 85% d'aides publiques), nettement plus avantageux que Ma Prime Rénov' et la valorisation des CEE dont les montants restent faibles pour ce type de travaux. En moyenne, le gain énergétique avoisine 53 %.

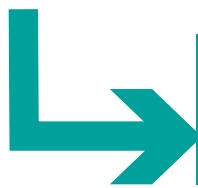


Les dispositifs d'accompagnement des ménages mis en place par Vichy Communauté :

- 1 guichet unique : la Maison de l'Habitat,
- 1 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Opah) étendue aux 39 communes, permettant aux habitants de bénéficier de financements avantageux :
 1. Aide à la rénovation énergétique, aide à l'adaptation du logement face à la perte d'autonomie, des avances de subventions...
 2. Des aides financières spécifiques pour le ravalement de façades, pour le logement conventionné...

Devant la forte augmentation des demandes d'usagers, la communauté d'agglomération a fait appel en juin 2023 au bureau d'études URBANIS, spécialisé dans le suivi et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, pour renforcer l'accompagnement des ménages dans le secteur de la Montagne Bourbonnaise. Les permanences mensuelles des conseillers ont été multipliées par 2.

Outre les permanences organisées au Mayet-de-Montagne, dans les bureaux de la maison France Services, les conseillers viennent à la rencontre des habitants, avec un accueil dans les mairies de manière épisodique.



ACTION 2.1.1 DU PCAET « MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PARC PRIVÉ »

■ ACCOMPAGNER LES USAGES DU NUMÉRIQUE

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Toute l'année, deux conseillers numériques sont présents à la Maison de l'Habitat de Vichy Communauté pour accompagner les administrés dans leurs démarches administratives dématérialisées mais aussi pour les aider à devenir autonome dans les usages du numérique au quotidien.

Cet accompagnement est assuré par des suivis individuels et des ateliers collectifs. Les conseillers numériques veillent à ce que chaque personne progresse, en fonction de

ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Les objectifs de bases sont d'apprendre à maîtriser les démarches en ligne, envoyer et recevoir des mails, utiliser un ordinateur ou une tablette, naviguer sur internet.

En 2023, **1 000 personnes** ont pu bénéficier du soutien des conseillers numériques de la Maison de l'Habitat pour réaliser leurs démarches en ligne concernant l'habitat et l'urbanisme.

FRANCE SERVICES

Un espace France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Vichy Communauté possède, depuis 2019, trois équipements de proximité situés au Mayet-de-Montagne, à Saint-Yorre et à Saint-Germain-des-Fossés. Ces espaces proposent un accueil physique et un accompagnement numérique.

LE FABLAB VICHY COMMUNAUTÉ, UNE CULTURE DU NUMÉRIQUE POUR TOUS.

Depuis 3 ans, le FABLab de Vichy Communauté offre sur le site de l'Atrium un espace d'apprentissage du digital et de fabrication additive qui permet de créer des prototypes et objets à l'aide d'outils et de machines à commande numérique (découpe laser, fraiseuses numérique, imprimantes 3D, vinyle, atelier électronique, studio multimédia...) Grâce à cet important parc machine, plus de

2500 personnes en 2023 ont pu se former, réaliser, réparer prototyper et transformer ainsi leurs idées en projet et objet.

Cet espace ouvert à tous (particuliers, associations, entreprises) a également proposé diverses initiations au codage et à la programmation en relation avec l'Education Nationale aux écoliers de 5 communes du territoire.

DÉCARBONER ET STOCKER LE CARBONE

Le projet de territoire « AGIR 2035 » contribue à développer la transition énergétique et écologique qui est l'un de ses trois piliers stratégiques.

DÉCARBONER

■ SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE

Le projet de territoire AGIR 2035 est par essence multithématique. La Mobilité constituant un pan essentiel de la transition énergétique, il était fondamental de lancer une réflexion dédiée à ce secteur en 2023 : le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).

Le PdMS est un document stratégique sur les mobilités destiné aux villes moyennes et aux territoires ruraux (comparable au Plan de Déplacements Urbains). C'est un outil permettant une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire.

Le Plan de Mobilités vise notamment à (selon art L1214-2 du Code des transports) :

- Assurer les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès,
- Protéger l'environnement et la santé,
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale,
- Améliorer la sécurité de tous les déplacements,
- Diminuer le trafic automobile,
- Promouvoir les moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants.



LE PDMS EN 2023 :

Phase 1 Diagnostic des mobilités sur notre territoire avec notamment un questionnaire adressé à la population (de de juin à octobre)

La Région AuRA et **Vichy Communauté** ont signé en décembre 2022, une convention pour la coordination des services de transport routiers non urbains et scolaires, à l'intérieur et à proximité du ressort territorial.

Phase 2 écriture des scénarios (novembre et décembre)

Phase 3 en 2024 : adoption en Conseil communautaire

Réseau Bus

En avril 2023, le réseau MOBIVIE a évolué avec une refonte de la ligne E pour relier directement le CREPS et le Centre Omnisports à Vichy et Cusset.

Passage des stations VIVELOS en mode électrique

5 stations posées en 2023 à Vichy et Cusset et 3 autres en 2024 à Bellerive-sur-Allier.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN VÉLO :

Le plan vélo a pour objectif de déployer de façon concomitante à la fois un schéma cyclable structurant (pistes cyclables) et des services aux usagers permettant accélérer la pratique du vélo.

Le Schéma cyclable

Réalisation 2023 : après Cusset en 2022 c'est la commune de Charmeil qui se voit reliée en 2023 au cœur urbain.

Avec cette nouvelle portion de 4 kilomètres qui relie le bourg de Charmeil au cœur de l'agglomération au niveau du Pont de l'Europe (jonction à la piste cyclable déjà existante sur le pont) ce sont de nombreux habitants qui pourront désormais se servir de leurs vélos pour leurs déplacements quotidiens.

Les travaux qui se sont déroulés par tranches successives depuis mars 2023 ont permis la création d'une piste cyclable à double sens de 3 mètres de large parfaitement sécurisée grâce à des îlots séparateurs végétalisés de plus d'un mètre de large.



Perspectives 2024 : relier Le Vernet au cœur urbain et création d'une nouvelle boucle Nature en rive gauche de l'Allier en aval du pont de l'Europe.

Entretien de la Voie Verte

Les visites de contrôle de la voie verte s'effectuent à vélo afin de ne pas émettre de GES et réduire les nuisances sonores qui pourraient avoir un impact négatif sur la faune. De plus, des consignes sont données aux entreprises afin de limiter au maximum leur impact lors de leurs interventions d'entretien dans cet espace naturel (favoriser l'utilisation de matériels électriques, faire très attention aux risques de pollution du milieu, utiliser des huiles Bio).

Ateliers « Remise en Selle »

Les Ateliers « Remise en Selle » issus d'un partenariat entre Vichy Communauté et le Ville de Vichy ont été conçus dans le dessein de favoriser une transition vers des modes de déplacement plus durables et contribuer ainsi au développement durable du territoire. Ces ateliers visent à encourager la pratique du vélo, en soulignant ses bienfaits tant pour la santé individuelle que pour l'environnement. Le bilan ci-dessous reflète l'impact significatif de ces ateliers sur la situation du territoire en termes de développement durable, tout en projetant des perspectives pour l'avenir.



Bilan des Ateliers

1. Sensibilisation et Diagnostic (Séance 1 - En toute sérénité !)

La première séance a permis de sensibiliser les participants aux avantages du vélo et de réaliser un diagnostic individuel. Des tests pratiques ont été effectués pour évaluer les aptitudes des participants, tandis que des conseils personnalisés ont été dispensés pour lever les freins à la pratique du vélo, y compris celui des vélos électriques. Cette étape vise à favoriser une meilleure compréhension des besoins spécifiques de la communauté en matière de mobilité douce.



2. Animation et Encadrement (Séance 2 - Ça roule pour moi !)

La transformation des allées du Grand Marché de Vichy en pistes cyclables lors de la deuxième séance vise à renforcer le sentiment de sécurité des cyclistes débutants. Cette séance entend aussi encourager la création de liens entre les participants et les acteurs locaux engagés dans la promotion d'une mobilité durable.

3. Exploration Urbaine (Séance 3 - On dépasse les bornes !)

La dernière séance a proposé une balade en ville pour découvrir les équipements et les installations facilitant les déplacements à vélo. Cette expérience pratique permet aux participants de se familiariser avec les infrastructures cyclables existantes. La découverte des initiatives locales en faveur du vélo permet aussi de renforcer l'adhésion à cette pratique.

Perspectives Futures :

La réplication de ces ateliers dans d'autres communes pourrait créer une dynamique en faveur de la mobilité douce. Les enseignements tirés des ateliers pourraient être intégrés dans la planification urbaine future, favorisant ainsi le développement d'infrastructures adaptées aux cyclistes. Cette intégration contribuerait à la création d'un territoire plus conviviale pour les usagers du vélo.

La sensibilisation à la pratique du vélo pourrait être maintenue tout au long de l'année par le biais d'initiatives régulières, telles que des événements cyclables, des campagnes de sensibilisation et des incitations pour encourager l'utilisation quotidienne du vélo.

En conclusion, les Ateliers « Remise en Selle » favorisent la promotion du vélo comme moyen de transport durable. Ces initiatives marquent un pas significatif vers une communauté plus consciente de son impact environnemental et engagée dans une transition vers des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Les perspectives s'annoncent prometteuses pour la pérennisation de cette dynamique au service du développement durable du territoire.



ACTION 5.2.1 DU PCAET
« DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ACTIVE »

■ VALORISER LE SICHON EN CŒUR URBAIN

En 2023, le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir, à terme, les parcelles de berges ont été déposées auprès de la Préfecture de l'Allier. L'enquête publique nécessaire à cette reconnaissance a été initiée. Ses conclusions sont attendues pour le 2 janvier 2024. En parallèle et en partenariat avec l'Établissement Public Foncier Auvergne

(EPF), l'ensemble des propriétaires concernés ont été contactés afin de leur proposer une cession amiable de leurs berges. Ces étapes sont des préalables indispensables à la réalisation de ce projet qui s'étend sur plus de 4 km de long, englobant des morceaux de plus de 100 propriétés riveraines appartenant à plus de 650 propriétaires identifiés.

■ ÉCOPÂTURAGE DE LA BOUCLE DES ISLES

Le pâturage à la Boucle des Isles qui a commencé en 2021 avec un troupeau de brebis, a évolué en 2022 avec la présence d'un troupeau de vaches. Leur présence permet le contrôle des plantes invasives de manière efficace et permet le développement d'une plus grande diversité floristique. En 2023, un agrandissement de 1.5 hectares a été réalisé afin d'entretenir une partie de manière différenciée du complexe sportif de la boucle des Isles qui jouxte les parcelles de pâturage.



■ DÉVELOPPER DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES DANS LA VALLÉE DU SICHON ET SUR L'ANCIENNE VOIE DU TACOT

Au-delà de la valorisation du Sichon en Cœur Urbain pour développer, entre autres, les modes doux de déplacement entre Vichy et Cusset, une réflexion est menée pour étendre ces cheminements d'une part à la Vallée du Sichon, de Cusset à Lavoine et d'autre part d'étudier la possibilité d'utiliser l'ancienne voie ferrée d'intérêt local de la Montagne bourbonnaise, encore appelée voie du tacot, pour créer des axes de randonnées entre le Mayet de Montagne et Lavoine. Entre Cusset et Ferrières sur Sichon, les circuits emprunteraient des chemins déjà

identifiés par les guides soit au titre des Petites Randonnées (PR), soit au titre des Grandes Randonnées (GR). De Ferrières sur Sichon au Mayet de Montagne, l'ancienne voie du Tacot pourrait être réutilisée en partie pour une circulation en site propre type Voie Verte, en partie en voie partagée avec les propriétaires riverains. De Ferrières sur Sichon à Lavoine, le cheminement pourrait également emprunter l'ancienne voie du Tacot, sous réserve de la possibilité d'utiliser deux anciens ouvrages d'art encore présents : un tunnel et un viaduc.

■ ESPACES NATURELS SENSIBLES : FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

ENS Boire des Carrés

En 2023, a démarré un nouveau programme d'actions de 3 ans conduit par la Ligue pour la Protection des Oiseaux AuRA. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan de gestion stratégique 2023-2032 et met en application la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation au changement.

L'action d'animation pédagogique, reconduite chaque année, permet de sensibiliser tous les publics. Depuis plusieurs années, la priorité est donnée à la sensibilisation des plus jeunes et en 2023, 8 animations scolaires ont permis d'accueillir sur site environ 300 enfants avec à leurs côtés un animateur Nature de la LPO.



Au niveau inventaire, un état initial de la qualité physico-chimique de la boire des Carré a été réalisé cette année, pour répondre à l'enjeu de gestion des milieux aquatiques de l'ENS et pouvoir adapter la gestion pour une meilleure conservation. Ce suivi préfigure ce que sera le suivi régulier de la boire à l'issue des travaux de reconnexion avec l'Allier, programmés pour l'automne 2024. Une échelle limnométrique a été installée dans la boire en juin 2023.

Après 2 années sans pâturage sur le site (2021-2022), l'installation de nouveaux parcs ovins a été commencée pour remplacer les anciens parcs bovins. Le premier parc terminé en novembre, accueillera le troupeau ovin et le second parc sera réalisé au printemps pour pouvoir assurer la rotation nécessaire à la bonne gestion de l'écopâturage.

Face aux **incivilités croissantes** depuis 2021 et constatées particulièrement sur ce site de la boire des Carrés, la LPO tente de remobiliser les acteurs de la surveillance du site (Office Français de la Biodiversité) et plus généralement, animé une réflexion autour de la possibilité d'assermenter des gardes municipaux.



Refonte des visuels des sentiers de découverte : 15 ans après leur réalisation et installation, il était nécessaire de refondre l'ensemble des supports de communication sur site. Le gestionnaire a travaillé à la conception de nouveaux contenus en prévision d'une réalisation en 2024.

Des dégradations sont toujours bien présentes tout au long de l'année : atteintes aux mobiliers à l'instar de la nouvelle passerelle du Béron dont le garde-corps a été en partie tronçonné en février. Un des 2 éco-compteurs a été déterrés en fin d'année... Les dépôts sauvages demeurent une préoccupation d'autant plus que le dispositif de ramassage mis en place avec le SICTOM Sud Allier ne répond pas à l'attente sur un site à préserver ; une réflexion est en cours pour l'améliorer.

ENS Cote Saint-Amand

L'année 2023 est la deuxième sur les 3 du programme d'actions conduit par le gestionnaire (Conservatoire des espaces naturels de l'Allier). Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan de gestion stratégique 2022-2031 et met en application la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation au changement.

Reconduite chaque année depuis 3 ans environ, la sensibilisation des scolaires offre la possibilité aux classes de se déplacer sur site, encadrées par un animateur Nature du CEN. En 2023, 3 écoles ont été accueillies. En termes de publics adultes, la Nuit des Etoiles le 13 août a été une première expérience de sensibilisation dans un cadre autre que la traditionnelle sortie Nature. Elle a permis de toucher un autre public, moins connaisseur mais curieux de découvrir un site au-delà de son seul panorama... Une initiative à renouveler et peut-être à développer ailleurs, sur d'autres sites en collaboration avec un événementiel qui s'y prêterait.



En termes de travaux marquants en 2023, l'abattage de la pinède a été réalisé en septembre-octobre suivi d'un broyage in situ en décembre ; ce broyage est destiné à une valorisation énergétique (biomasse). Cet abattage a permis un chantier école du lycée Claude Mercier du Mayet-de-Montagne qui s'est déroulé avec la coopération de Vichy Communauté, des communes et du CEN. Les lycéens apprentis forestiers ont pu découvrir un site naturel dont la gestion comporte des spécificités peu présentes dans leurs travaux habituels réalisés principalement en forêt de plantations.

Un nouveau chantier d'insertion a également été lancé autour de la reconstruction d'un second muret de pierres sèches sur les coteaux. Encadré par l'association Galatée, le chantier a démarré avec l'appui de Philippe DEUBEL, maçon spécialisé dans le travail de la pierre sèche, en Creuse. La présence d'un professionnel était une nouveauté pour ce type de chantier sur l'ENS et a permis de démarrer la reconstruction de ce mur de soutènement avec les bons gestes et les bonnes pratiques. La météo n'ayant pas permis de terminer, ce sera fait en début d'année 2024.



Enfin, une source a été détournée de l'escalier du sentier d'interprétation et l'entreprise est également intervenue pour mettre en état un abreuvoir en pierres pour les brebis de l'écopâturage. Le CEN Allier a initié une action de sensibilisation des professionnels autour des espaces verts collectifs ou individuels dans la perspective de faire connaître les enjeux de la trame thermophile des coteaux calcaires. Avec une meilleure connaissance de ces enjeux, ces acteurs participeront à la préservation des continuités écologiques.



Dans l'objectif scientifique d'apport de connaissances et de données, un premier inventaire de chauve-souris et de reptiles a été réalisé sur le site cette année. Également, ayant constaté l'obsolescence d'un certain nombre d'inventaires au moment de bâtir la stratégie à 10 ans, le CEN a engagé cette année une série de relevés destinés à actualiser la donnée (oiseaux, orchidées, papillons...).

En matière de communication, une maquette destinée à la promotion du site, en collaboration avec Vichy Destination a été conçue, pour une diffusion courant 2024. Le site n'avait plus de support papier depuis plusieurs années... L'office du Tourisme a pu constater que cela manquait à une partie du public en séjour à Vichy.

■ ALIMENTATION LOCALE, SAIN ET DE QUALITÉ

L'année 2023 a été rehaussée par quelques allusions à la future SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat) en cours d'élaboration pour l'année 2024. Elle dessine l'objectif de développer « une alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire ».



ACTIONS-PHARE 2023

L'année 2023 s'est déroulée autour du projet de labellisation niveau 2 du PAT qui a défini un plan d'actions pour les 5 prochaines années voté lors du conseil communautaire du 5 octobre 2023. L'enjeu principal a été de construire des actions transversales avec l'ensemble des services visant notamment à s'inscrire dans une démarche de développement durable.



Des actions de sensibilisation se sont étalées au cours de l'année : réédition du guide des producteurs, forum de l'alimentation autour d'ateliers culinaires pour les petits et grands, tour gourmand des lacs et terroirs. Les professionnels de la restauration scolaire ont eu l'occasion de participer à leur première réunion de mise en réseau afin de partager leurs pratiques autour de l'approvisionnement responsable.

Le PAT a continué d'accompagner des porteurs de projets sur les aspects de l'installation avec son espace test agricole mais aussi sur la commercialisation via une ébauche de magasin de producteurs. Enfin un travail interPAT est en phase d'émergence afin de mutualiser les moyens et ressources du territoire, une première conférence autour de l'avenir de l'élevage bovin allaitant a eu lieu cet automne.

Perspectives 2024 :

- Création d'un groupe technique interprofessionnel autour de l'installation transmission pour trouver des solutions innovantes et rendre attractif le territoire pour renouveler les générations agricoles,
- Formation autour du repas végétarien, des protéines végétales et de nouvelles techniques de cuissons pour le réseau des cuisiniers,
- Développement d'actions de sensibilisation auprès des publics précaires,
- Mise en place d'actions valorisant l'agritourisme.

ACTION 6.2.1 DU PCAET « METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS AUTOUR DU PAT »



AGIR SUR LES DETERMINANTS DE LA SANTE POUR REDUIRE LES INEGALITES

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge est l'un des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'état de santé d'un individu est influencé par un ensemble de facteurs appelés « déterminants de la santé ». Ces déterminants comprennent des facteurs personnels tels que le patrimoine génétique et les habitudes de vie, socioéconomiques tels que le niveau de revenu et le statut social, mais également environnementaux comme le logement, l'emploi et les conditions de travail, la mobilité, la qualité de l'air, etc.

Tous ces facteurs sont à l'origine d'inégalités de santé qui créent un gradient social au sein de la population. Ces inégalités sociales s'accompagnent d'inégalités territoriales d'accès à des services ou à l'emploi selon les territoires. Elles s'accompagnent aussi de disparités de qualité de vie, d'environnement et de travail.

En d'autres termes, les personnes qui ont une position sociale favorable sont en meilleure santé que celles qui sont juste au-dessous, et ainsi de suite jusqu'aux personnes les plus démunies. Ainsi, les personnes vivant dans les zones les plus défavorisées ont une moins bonne santé de façon générale.

Le Contrat Local de Santé (CLS) de Vichy Communauté a pour objectif principale de réduire ces inégalités de santé sur le territoire. Il permet de renforcer les liens entre l'Agence Régionale de Santé, les collectivités et les partenaires qui s'engagent autour d'actions de promotion et d'éducation à la santé.

Fort de son articulation avec le Projet régional de Santé et le Plan régional Santé-Environnement d'Auvergne Rhône-Alpes, le CLS a vocation à s'inscrire en adéquation avec d'autres projets de territoire tels que le City Lab, le Contrat de Ville, le Projet Alimentaire Territorial ou encore le Programme de réussite Éducative.

ACTIONS-PHARE 2023

Savoir rouler à vélo, alimentation semaine de la dénutrition et, Activité physique, action nature SISM, mois sans tabac (santé préservation de la planète).

Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

La promotion d'un environnement et d'un cadre de vie favorables à la santé est un des axes du Contrat Local de santé (CLS) de Vichy Communauté.

En 2023, le CLS, en collaboration avec le service des espaces verts de la ville de Vichy, par le biais de son animateur technique nature en ville, a porté de nombreuses actions pour promouvoir la santé environnementale. De ce partenariat est né un programme d'animations variées visant à rappeler au citoyen, petits et grand que préserver son environnement est l'affaire de tout un chacun :

- Aménagement d'un jardin partagé rue des Cerisiers, puis d'un autre au sein de l'école maternelle Lyautey et du jardin de la biodiversité au parc du Soleil,
- Atelier de végétalisation à l'école maternelle Beauséjour,
- Animation de rempotage avec les enfants du multi-accueil des Garêts, des écoles Sévigné Lafaye, Jacques Laurent et du Collège des Célestins,
- Atelier de jardinage participatif avec les riverains du quartier Saint Jean-Baptiste,
- Création d'un potager au Centre social René-Barjavel,
- Atelier de plantation avec les résidents de l'EHPAD Pierre Coulon

Rendre le citoyen acteur de sa santé

Si la promotion de la santé consiste à permettre aux individus de mieux maîtriser les déterminants de la santé et d'améliorer ainsi leur santé, l'éducation à la santé représente l'outil « d'empowerment » ou d'autonomisation capable de rendre chaque citoyen acteur de sa santé.



C'est dans ce cadre que le Contrat Local de Santé, soutenue par l'ARS, s'est pleinement engagé dans la démarche « PACAP » (Petite enfance – Alimentation – Corpulence – Activité Physique). Ce projet vise à promouvoir des habitudes favorables à la santé concernant l'alimentation et l'activité physique qui s'acquièrent dès la petite enfance et influent non seulement sur la santé, sur le développement physique et psychique des enfants, mais conditionnent aussi les pratiques à l'âge adulte.

De la formation des professionnels de la petite enfance du territoire, aux actions autour de l'alimentation et la sédentarité dans les crèches, jusqu'aux séances de psychomotricité gratuites et ouvertes aux familles, ce projet a permis d'impacter positivement l'environnement des enfants en agissant sur les trois principaux acteurs gravitant autour d'eux à savoir : parents, professionnels de santé et agents de la petite enfance.

Structurer le parcours de soin des populations en situation de fragilité

La prévention de la dépendance est devenue une priorité pour l'OMS qui développe le programme ICOPE (Integrated Care for Older People, I cope en anglais signifiant « Je fais face »). Le pôle gérontologique de Toulouse a été choisi pour mener une étude pilote à grande échelle, mais toutes les régions déclinent leur programme. Ainsi, l'Université de Clermont Auvergne (UCA) a reçu le label « Initiative, Sciences, Innovation, Territoires, Economie » (I-SITE) pour développer la recherche.



C'est dans ce cadre qu'entre 2022 et 2023, Vichy communauté a fait le choix de contribuer au bien vieillir en organisant 10 journées de dépistage de la fragilité : l'Opération « Je fais le choix de prendre soin de moi ».

Au cours de la journée, les personnes ont bénéficié d'un bilan de santé gratuit portant sur les capacités visuelles, auditives, locomotrices, cognitives, psychologiques et la vitalité. Ce bilan a mobilisé des infirmiers, médecins et gériatres. Les participants pour lesquels une fragilité aura été identifiée seront recontactés afin de suivre l'évolution de cette fragilité.

FITDays MGEN

En tant que collectivité accueillant le FITDays MGEN, Vichy Communauté bénéficie d'une initiative majeure en faveur du développement durable. L'obtention du Label par le FITDays MGEN reflète positivement à Vichy Communauté en tant que territoire accueillant des événements responsables.

Cette reconnaissance atteste notamment de la conformité des actions de la collectivité avec les objectifs de l'Agenda 21 du sport français et de la Charte du sport français pour le développement durable. En remplissant l'objectif 7 de l'Agenda 21, le FITDays MGEN se positionne comme un acteur engagé dans la protection et la promotion de la santé des personnes au sein de Vichy Communauté. De plus, en intégrant un chapitre «environnement» dans les programmes d'éducation et de formation, il contribue à sensibiliser les cadres et pratiquants aux enjeux écologiques.

Vichy Communauté peut capitaliser sur le FITDays MGEN pour renforcer son image en tant que territoire actif dans la promotion du développement durable. Cette dynamique

peut attirer l'attention d'autres événements et initiatives partageant les mêmes valeurs, augmentant ainsi l'attractivité du territoire.

La collectivité souhaite favoriser l'intégration de ces valeurs dans d'autres événements locaux et projets : évolution des cross des écoles ou organisation d'un grand événement génération 2024.

En encourageant d'autres organisations sportives et initiatives à suivre l'exemple du FITDays MGEN, Vichy Communauté souhaite élargir son impact social et environnemental. La création d'une communauté engagée contribuerait à un changement culturel plus profond en faveur du développement durable.

En conclusion, l'engagement du FITDays MGEN représente une opportunité significative pour Vichy Communauté de renforcer sa position en tant que collectivité engagée dans le développement durable. Les perspectives s'articulent autour de la valorisation continue de ces actions, de l'intégration dans d'autres projets locaux, et de l'extension de cette dynamique positive à l'ensemble du territoire.

■ RENATURATION EN VILLE

COMMANDE PUBLIQUE, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La direction mutualisée des espaces verts de Vichy-Vichy Communauté, prend en compte au quotidien les éléments liés au développement durable, à la décarbonation et à la protection de la biodiversité en adaptant ses pratiques afin de les rendre les plus vertueuses possible.

Cela se retranscrit notamment lors de la rédaction des appels d'offres, où une clause environnementale est systématiquement intégrée afin que les efforts pour le respect de l'environnement soient pris en compte (tri des déchets, réduction des pollutions, sonores, émission de GES, utilisation de matériels électriques, huiles biologiques, intrants biosourcés, insertion...)

L'entretien des espaces verts communautaires, est rationalisé afin que les espaces verts soient entretenus au plus près des besoins des usagers. En découle une gestion différenciée qui permet de réduire les interventions mécanisées. Cela permet à la fois une réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité.



Pôle enfance rive gauche – entretien de la toiture végétalisée

En 2023, le marché d'entretien de la toiture végétalisée a été renouvelé, afin de l'effectuer de manière plus respectueuse, l'utilisation de matériels électriques est préférée et l'apport d'engrais chimiques annuel a été remplacé par des apports d'amendement organique.

Équipement sportif de la boucle des Isles et du centre omnisports :

Dans le cadre de la rénovation de nos infrastructures sportives, lorsque l'éclairage est présent, ceux-ci sont rénovés avec des technologies LED économes en énergie.

De plus, les systèmes d'arrosage sont modernisés, les variétés de gazon sélectionnées afin de permettre l'optimisation de l'arrosage et ainsi réduire notre impact sur la ressource en eau.

Enfin, l'approche de l'entretien des terrains de

sport est agronomique afin de limiter les besoins en intrants, en favorisant la vie microbologique du sol, en utilisant des engrais et amendements organiques biosourcés. Enfin, nous expérimentons de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement pour protéger nos gazons sportifs des maladies cryptogamiques, tels que des mélanges de bactéries.



■ ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : LE COMPTE À REBOURS A DÉBUTÉ

Cette fin d'année 2023 marque le lancement d'une étude ciblée relative au potentiel foncier du territoire de Vichy Communauté en vue de déployer une stratégie lui permettant de tendre vers l'objectif zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 comme prescrit par la loi climat et résilience du 22 août 2021.

Cette étude vise à identifier le potentiel foncier disponible puis à le caractériser en fonction de l'armature territoriale, le catégoriser et le hiérarchiser. La hiérarchisation devra conduire à l'élaboration d'une stratégie globale de développement ou de restructuration des tissus bâtis sur le territoire.

Cette étude guidera la collectivité en matière de planification stratégique, elle constituera un préalable indispensable au futur SCoT et PLUi de Vichy Communauté qui viseront à :

Réduire l'artificialisation des sols en favorisant :

- La lutte contre la vacance,
- Les opérations de renouvellement urbain ou de recyclage foncier,
- L'optimisation du foncier disponible (construction verticale plutôt qu'horizontale),
- Les qualités environnementales des opérations d'aménagement qu'elles soient publiques ou privées,
- La détermination de règles d'urbanisme (ex : coefficient de pleine terre, coefficient d'emprise au sol, préserver les cœurs d'îlots en milieu urbain...),

- Une politique de gestion intégrée des eaux pluviales.
- Favoriser les opérations de recyclage ou d'optimisation du foncier
- Encourager la désimperméabilisation
- Exploiter les gisements fonciers sous utilisés tels que les friches, les espaces urbains sous-densifiés
- Renforcer les trames vertes et bleues du territoire
- Favoriser la renaturation

Cette étude sera conduite pour une durée de 18 mois.



PRODUIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE

■ S'APPUYER SUR LA PLANIFICATION URBAINE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) À VICHY

Adopté en juillet 2023 par arrêté préfectoral, le PDA permet d'adapter la servitude uniforme des 500 mètres aux abords de 9 monuments historiques, pour définir une zone d'approche plus pertinente autour de la Gare de Vichy au regard des nécessités de protection de ce secteur. Cette création fait suite à la demande faite par l'UNESCO dans sa décision d'inscription adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 24 juillet 2021. La création de ce PDA permet une plus grande

lisibilité des enjeux patrimoniaux sur ce secteur ainsi qu'une meilleure appropriation et compréhension de la gestion des abords par les habitants.

Le PDA est accompagné d'un carnet de préconisations destiné à guider les habitants dans leurs démarches de travaux. Tous les dossiers d'urbanisme dans ce périmètre sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, à l'instar du SPR (Site Patrimoine Remarquable).

L'ACCOMPAGNEMENT DE MODIFICATIONS DES PLU COMMUNAUX

En 2023, le service Planification a poursuivi la conduite de procédures d'évolution de PLU communaux en procédant à la **mise à jour de PLU** et à **2 adoptions de procédures** réalisées en interne visant à favoriser la densification des espaces et l'intégration des projets dans leur environnement :

Révision allégée du PLU de Brugheas portant sur :

- La modification du plan de zonage afin de permettre la création d'une aire de stationnement public,
- Le remaniement du règlement écrit afin de pallier les dysfonctionnements soulevés au travers de l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Modification de droit commun du PLU de Mariol portant sur :

- La suppression du Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur du centre-bourg dont le contenu vise à intensifier les usages en cœur d'îlot,
- Le repérage de bâtiments pouvant changer de destination,
- Le remaniement du règlement écrit afin de pallier les dysfonctionnements soulevés au travers de l'instruction des autorisations d'urbanisme

■ S'ÉPANOUIR AVEC DES LOISIRS PLUS SOUTENABLES

AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES BASES DE LOISIRS

Base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés :

Les travaux d'aménagement des plans d'eau Marcel et Robert Jalicot ont été achevés et inaugurés en 2023. La société O Plan d'eau a été choisie par la commune de Saint-Germain-des-Fossés pour développer les activités nautiques sur place. Vichy Communauté a acquis du matériel en conséquence : water bike, pédalos, paddle... pour permettre à toutes et tous de profiter de cet écrin de nature. Malheureusement et comme souvent dans les plans d'eau fermés, sans possibilité de vidange, la baignade ne pourra pas être autorisée : si la qualité de l'eau est qualifiée d'excellente tout au long de l'année, les deux campagnes de mesures réalisées en 2022 et 2023 montrent des concentrations en cyanobactéries trop importantes et trop régulières.

Ces aménagements seront complétés par les travaux de réhabilitation de l'ancien corps de ferme situés à proximité des parkings et qui ont démarré cette année. Des sanitaires, des gîtes et un espace de petite restauration y seront aménagés.



Base de loisirs de Saint-Yorre :

Le projet de réaménagement de la base de loisirs de Saint-Yorre visait à renaturer la rive gauche de la rivière et à réaménager les abords du camping de la Gravière, afin de donner un nouvel élan à ce site idéalement situé.

Lancés en mars 2022, ces travaux ont permis :

De renaturer les berges en ouvrant le paysage sur le cours d'eau. Le reprofilage en pente douce vers la rivière permet aux visiteurs de déambuler en profitant de plusieurs pontons de contemplation.

- De dévulnérabiliser le site du risque inondation ;
- Démolition de bâtiments en dur (buvettes et local WC) ;
- Réaménagement du périmètre du camping, remplaçant la clôture irrégulière, dégradée et discontinue par une clôture transparente d'un point de vue hydraulique, implantée parallèlement au sens d'écoulement du fleuve ;
- Implantation d'habitats singuliers rapidement évacuables, minimisant la création d'embâcles en cas d'inondation, sans augmenter la capacité initiale du camping ;
- Conception d'aménagements transparents à la montée des eaux.

Particulièrement vulnérable, l'ancienne guinguette a été remplacée par une pergola semi-couverte qui permet de profiter du site par tous les temps et offre plusieurs usages : l'espace pour le foodtruck, terrasse (60m²), WC...

Elle est conçue avec des parois légères et flexibles qui garantissent le libre écoulement des eaux en cas de crue. C'est aussi un lieu de stockage pour Vichy Aventure, qui est en charge de la gestion des activités de la base de loisirs.



Montoncel :

Depuis 2018, Vichy Communauté travaille au projet de dynamisation du site de Montoncel, sur la commune de Lavoine, afin de constituer un point stratégique d'activités sportives et de loisirs, axé sur le ski de fond et le VTT principalement. Une structuration est en cours à une échelle plus large, celle de l'espace VTTT « grand air », et Montoncel en constituera une porte d'entrée majeure. L'étude environnementale en cours a permis d'influer sur l'ajustement des implantations, afin de minimiser leur impact. L'année 2023 a été consacrée à la préparation du permis de construire du bâtiment principal, qui devrait permettre un engagement des travaux au printemps 2024.

AMÉNAGEMENT DE DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le territoire de Vichy Communauté modernise ses infrastructures sportives et propose de nouveaux équipements en 2023 :

- Aménagement de deux terrains de basket 3X3 sur un ancien terrain de beach-volley. La structure de l'ancien terrain a été conservée ainsi que son drainage afin de limiter les travaux de terrassement et l'apport de nouveaux matériaux. Un revêtement de finition en enrobé drainant a été privilégié pour permettre le drainage des eaux de pluie.
- Aménagement d'un beach-soccer en lieu et place d'anciens cours de tennis à l'abandon. Les matériaux de déconstruction (ancienne structure des terrains de tennis) sont recyclés par le terrassier pour une transformation en nouveaux granulats. Les matériaux issus des terrassements ont été conservés et stockés à proximité du chantier pour un réemploi futur.
- Aménagement de l'ancien practice de golf. Déconstruction de l'ancien pas de tir de golf et déconstruction d'un terrain de tennis à l'abandon au profit de plantation d'arbres, d'arbustes et d'une grande zone de gazon. L'auvent de l'ancien pas de tir sera en 2024 rénové et réinstallé sur le pas de tir du tir à l'arc.

■ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

Le développement touristique de l'agglomération combine les actions de son opérateur Vichy Destinations avec celles portées directement par Vichy Communauté. Les actions mises en œuvre découlent d'AGIR 2035 et plus spécifiquement du schéma de développement touristique et du schéma de cohérence des activités de pleine nature.

PÔLE ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Depuis quelques années, le Pôle Activités de Pleine Nature (APN) intègre, systématiquement, une démarche environnementale dans la conception de chacun de ces projets. En ce sens, en 2023, une réflexion globale à l'échelle de l'ensemble du site du Plan d'eau de Saint-Clément a donc été menée par le Pôle APN avec l'aide de stagiaires et de la Mission Haie afin d'identifier les axes d'amélioration possible et dessiner les contours d'un Plan d'aménagement durable au Plan d'eau de Saint-Clément. Parmi les pistes envisagées ont été évoquées :

- La maîtrise de la fréquentation sur le site en fixant des limites au développement
- La sensibilisation au respect du milieu naturel et aux écogestes
- La meilleure gestion des déchets (tri des déchets, gestion des mégots, ...)
- La re-végétalisation des espaces par la plantation de haies et d'arbres fruitiers ou non (création d'habitats, effet coupe-vent, conservation et création de fraîcheur, ...)
- La généralisation des toilettes à lombricompostage sur le site (économie d'eau et d'électricité, diminution de l'arrivée d'effluents dans le système de phytoépuration et des éventuels rejets résiduels dans le lac)
- La valorisation des urines actuellement évacuées sans être valorisées
- La récupération des eaux de pluie pour les toilettes du snack
- La limitation de la production de déchets liés à la restauration (dont les emballages et éléments jetables)
- Le compostage des déchets de restauration
- L'incitation au sourçage locale des produits de restauration
- La valorisation et le maintien d'un entretien responsable du site (zéro phyto, utilisation d'huile écologique, ...)
- L'obtention de label pour sensibiliser et valoriser les actions menées (Pavillon Bleu, Clé Verte, Refuge LPO, les Écotables, ...)



En parallèle de ces réflexions, le Pôle APN s'est également penché sur la problématique de l'amélioration de la qualité de l'eau. Le Plan d'eau de Saint-Clément a en effet dû fermer la baignade à partir du 18 août en raison de la présence de cyanobactéries. Après de multiples échanges avec plusieurs territoires, avec la Fédération départementale de la Pêche en Allier, l'AAPPMA de la Haute-Besbre, les services GEMAPI et de l'assainissement de Vichy Communauté, il a été identifié quelques mesures qui pourraient participer à améliorer la qualité de l'eau avec des investissements et aménagements responsables.

Voici quelques-unes de ces actions :

- Plantation de plantes héliophytes
- Favorisation du développement spontané et de la sauvegarde des ripisylves
- Implantation de radeaux végétaux
- Sensibilisation auprès des pêcheurs concernant la quantité d'amorçage



À la suite de ces diverses réflexions, dès 2023, des actions concrètes ont déjà pu être mises en place :

- La mise en place d'un partenariat entre Vichy Communauté, la Mission Haie et le collège Jules Verne du Mayet-de-Montagne pour la plantation de 650m de haies au Plan d'eau de Saint-Clément dès le début de l'année 2024
- L'acquisition et l'implantation de poubelles de tri au Plan d'eau de Saint-Clément
- Un partenariat avec des étudiants du BTS Tourisme de l'ES Vichy (en concertation avec le service de la transition écologique de Vichy Communauté) pour promouvoir les bonnes pratiques sur le site en travaillant sur des supports de communication adaptés



En 2023, au Plan d'eau de Saint-Clément, les aménagements se sont poursuivis dans une démarche d'aménagements responsables. La mise en œuvre de la baignade a donc été faite en limitant autant que possible les impacts (chalet en bois pour les surveillants de baignade et utilisation de blocs bétons pré-coulés empilables et réutilisables préférés à l'utilisation de béton coulé).

Le Pôle APN a aussi continué en 2023 sa réflexion visant à favoriser l'accès pour tous aux Activités de Pleine Nature et en particulier pour les personnes en situation de handicap. Dans cet objectif, plusieurs acteurs du monde du handicap ont été contactés (IME, associations locales, professionnels, Académie Philippe CROIZON, ...) et des projets communs sont aujourd'hui à l'étude. Les Joëlettes acquises en 2022 ont été mises à disposition à plusieurs reprises en 2023.

Cette année 2023, le Pôle APN a enfin travaillé sur les enjeux sociaux en se rapprochant de divers partenaires (dont le CCAS de Vichy / Mobil'Santé) afin de réfléchir à des actions communes. En ce sens, des partenariats ont également été mis en place avec les scolaires et universitaires :

- Proposition d'animations pédagogiques autour de la découverte de la Course d'Orientation, en concertation avec l'Inspection Académique, pour plusieurs classes d'élèves de primaire de la Montagne Bourbonnaise (120 élèves)
- Partenariat avec le BTS Tourisme de l'ES Vichy pour le projet de valorisation des écogestes évoqué en amont
- Partenariat avec la mention complémentaire APT (Activités Physiques pour Tous) du Lycée Valéry Larbaud pour un projet d'animations scolaires inter-écoles primaires sur une journée
- Rencontre avec le CREPS de Vichy pour échanger autour de la formation BPJEPS APT qui a une forte coloration Activités de Pleine Nature et pour envisager des projets communs
- Rapprochement avec la formation STAPS Vichy
- Partenariat avec le collège Jules Verne du Mayet-de-Montagne (180 élèves) pour le projet de plantation évoqué en amont.



Afin de favoriser les pratiques APN, Vichy Communauté propose sur son territoire, depuis quelques mois, un accès à des bases de départ d'Activités de Pleine Nature. Les pratiquants peuvent ainsi bénéficier gratuitement, après réservation, de ces espaces équipés (vestiaires, casiers, douches, point de lavage vélo, ...). Pour l'année 2023, plus de 500 personnes ont pu profiter de ces équipements. Il faut ajouter à ces chiffres la fréquentation hivernale au Foyer de ski de fond de la Verrerie et les fréquentations liés aux événements (trail de Châtel-Montagne, ...) qui n'ont pas été comptabilisées.

Valoriser le patrimoine pour en faire un axe durable de développement touristique :

- Patrimoine thermal : la particularité du territoire est de disposer d'un riche passé thermal, y compris en dehors de la ville centre. L'étude de valorisation de ce patrimoine s'est donc poursuivie au long de l'année 2023, avec un rendu début 2024. L'objectif qui se dessine est un parcours en vélo reliant les différents sites objets de l'étude. Les vestiges ainsi restaurés (prochaine étape du projet) constitueront une offre originale nouvelle.
- Mise en lumière de pépites du territoire à l'occasion d'évènements nationaux : journées européennes du patrimoine et journées du patrimoine de pays et des moulins. Les services de Vichy Communauté s'emploient lors de chaque édition à créer des circuits originaux, incluant des visites de sites peu connus voire fermés au public. Ainsi, le circuit associant la visite du barrage de Saint Clément, de l'usine hydro électrique de Chatel Montagne et de l'électrodrome de Magnet, lors des journées européennes du patrimoine, a connu un vif succès. À tel point qu'un travail est engagé avec EDF pour proposer des visites du barrage de façon plus régulière, dès l'année 2024.
- Sensibilisation des plus jeunes à leur patrimoine : la direction du patrimoine historique a lancé l'opération « petits ambassadeurs du patrimoine » sur les communes de Busset et Laprugne. Cette opération cible les jeunes des écoles et les fait travailler sur la collecte d'éléments historiques et patrimoniaux (y compris par des témoignages de personnes ressources locales et la consultation d'archives). La finalité sera la réalisation d'un parcours dans les villages, accessible gratuitement sur smartphone. L'implication des professeurs des écoles est déterminante, mais le projet crée véritablement une dynamique de réappropriation de la richesse des communes.



Être plus vertueux sur les bases de loisirs existantes :

- Loge des Gardes : l'hôtel restaurant a été vendu fin 2023, mais est resté fermé de nombreux mois. Dès lors, les projets de développement n'ont guère avancé. L'objectif reste toutefois d'en faire une base de loisirs mêlant offre payante (dépendant de la station de ski) et offre gratuite, que Vichy Communauté entend rendre plus lisible et visible.

■ PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ADOPTION DU PLAN PAYSAGE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Plan Paysage et Transition Énergétique de Vichy Communauté (PPTÉ) a été définitivement adopté par les élus communautaires le 15 juin 2023. Résultant de nombreux ateliers de concertation entre les services, les élus, des citoyens et des experts (GRDF, Enedis, Chambre d'Agriculture, DDT...), son élaboration a été assurée par un consortium de bureaux d'études et pilotée en transversalité par deux directions : Urbanisme et Transition énergétique. Véritable outil d'aide à la décision pour les élus du territoire, le PPTÉ permet d'identifier les zones préférentielles pour le développement des énergies renouvelables (EnR), les zones où porter une vigilance particulière en raison des motifs paysagers, et les zones à exclure de tout développement EnR.

Cinq livrables sont désormais à la disposition des élus et des porteurs de projets pour permettre une intégration optimale des installations en fonction des ressources paysagères du territoire :

- Un diagnostic, qui fait l'état des lieux des différentes entités paysagères qui composent l'agglomération ; mais aussi des potentiels énergétiques du territoire et des enjeux liés au changement climatique,
- Une stratégie écrite et cartographiée, qui positionne la collectivité comme régulatrice, engagée et partenariale vis-à-vis des projets à développer,
- Un programme d'actions à échéance 2050 pour travailler au développement de filières énergétiques en fonction des types d'espaces (ex : les ZAE),
- Un Guide « EnR et Paysages » qui vise à accompagner tout porteur de projet à l'intégration paysagère de son installation,
- Une « Boîte à outils de la concertation » pour aider les élus à fédérer autour d'un projet, et ainsi en garantir l'acceptabilité locale.

La mise en œuvre de certaines fiches-actions a déjà été entérinée en 2023 et se poursuivra en 2024. La traduction des préconisations issues du PPTÉ dans les documents d'urbanisme est également prévue, pour en garantir l'application.

Vichy Communauté étant une des premières collectivités à avoir appliqué la démarche de Plan Paysage aux enjeux de transition énergétique, la communauté d'agglomération a été sollicitée à de nombreuses reprises pour présenter cette approche innovante auprès d'autres territoires.



ACTION 3.1.1 DU PCAET
« PLANIFIER, COORDONNER, ET FINANCER LE
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR
LE TERRITOIRE »

Accompagnement à la mise en œuvre de la loi dite « APER »

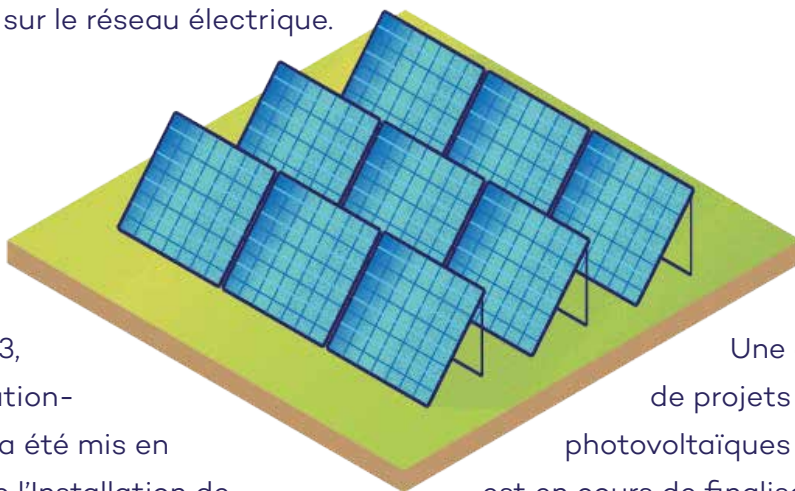
La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables confie aux communes la responsabilité de définir des « zones d'accélération » où implanter des EnR afin d'atteindre les objectifs portés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Dans ce cadre, Vichy

Communauté propose depuis l'automne un accompagnement de ses 39 communes à l'identification de leurs « ZADER ».

4 réunions ont été organisées à la rentrée pour présenter la loi et le Plan paysage et Transition Energétique aux élus municipaux ; et des rendez-vous sont organisés dans les communes, à la demande, pour aider les élus dans ce travail de planification.

Début du chantier de la centrale solaire de l'aéroport Vichy – Charmeil

Début octobre 2023, les travaux ont débuté sur les délaissés de l'aéroport Vichy – Charmeil, en vue de construire une centrale solaire photovoltaïque de 16 hectares. Co-porté par Vichy Communauté et la société URBASOLAR sélectionnée à l'issue d'un AMI lancé en 2019, le projet permettra à terme de produire environ 18 GWh annuels, soit la consommation électrique de 16.000 habitants. Le chantier devrait durer un an, à l'issue desquels la centrale sera mise en service en injection sur le réseau électrique.

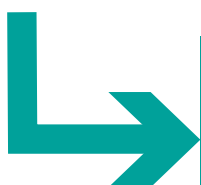


Mise en service de la « Wagabox »

Depuis octobre 2023, un dispositif dépuratif-injection de biogaz a été mis en service sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de GAIA, à Cusset. Développée et mise en œuvre par la société Waga Energy, la « Wagabox » capte le biogaz issu de la décomposition des déchets enfouis sur le site, et devrait produire environ 17 GWh par an. Cette installation constitue un complément à la valorisation énergétique déjà en place, avec le moteur de cogénération qui utilise le biogaz pour produire de la chaleur et de l'électricité.

Programme « Vichy Ombrières »

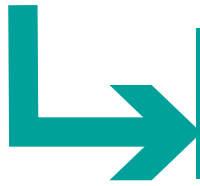
Une deuxième tranche de projets d'ombrières photovoltaïques sur parkings publics est en cours de finalisation, avec pour objectif le lancement des travaux dès 2024. La grêle ayant impacté plusieurs installations de la Tranche 1, des travaux ont été entrepris pour remplacer les panneaux abîmés.



**ACTION 3.2.1 DU PCAET
« AUGMENTER LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR
LE TERRITOIRE »**

■ ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – BOUCLE ÉNERGÉTIQUE VICHY – RHUE

En partenariat avec Engie Solutions, Vichy Communauté a réalisé une étude sur l'opportunité d'un réseau de chaleur fatale à l'échelle de la zone d'activités Vichy – Rhue, alimenté en chaleur par les eaux de la station d'épuration. Cette analyse a démontré qu'un tel projet n'était pas viable.



ACTION 3.2.9 DU PCAET
« DÉVELOPPER LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE SUR PLUSIEURS SITES DU TERRITOIRE »

■ PRODUIRE DE LA COHÉSION SOCIALE PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CLAUDE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Vichy Communauté a intégré une clause d'insertion dans l'ensemble de ses marchés publics, marchés de prestation, de travaux, de fourniture, ou marchés réservés. À ce titre, il a été prescrit 14 180 h d'insertion sociale en 2023, ainsi que 22 9932 h pour les marchés réservés soit en tout 38 092 h. Cela équivaut à plus de 23 ETP sur l'année en emploi ou en formation.

Intitulé	Montant HT	Heures insertion sociale
Construction d'un bâtiment à usage de bache de rétention sur la commune de Saint-Yorre	460 223,42€	437
Fourniture de matériels sportifs de haut niveau (CPJ) Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024	172 925,28€	70
Création de 4 terrains familiaux locatifs	342 220,44€	364
Travaux de restauration de la végétation de berges de rivières dans le cadre du contrat territorial des affluents de l'Allier (2023/2025)	476 000€ (maximum)	5% du montant du marché
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable programme 2023	109 550€	105
Prestation de ramassage des objets encombrants dans les quartiers prioritaires politiques de la ville de l'agglomération de Vichy ainsi que dans le quartier de veille active	10 800€	Marché réservé
Changement de 2 planchers des filtres à sable - station eau potable de Vichy	174 206,08€	126
Restructuration du Sporting tennis	9 303 550€	4 140
Marché de restauration du restaurant universitaire de Vichy	600 000€	500
Exécution des services de transports scolaires sur le secteur géographique St-Germain-des-Fossés, Creuzier-le-Neuf, Seuillet, Billy	163 358,85€	150
Étude du patrimoine schéma Directeur et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) eau potable	322 465,04€	70
Fourniture et installation d'une aire de fitness	86 178,96€	35
Fourniture de vélos, de bornes chargeantes et d'un système d'exploitation pour un service de vélos à assistance électrique en libre-service	284 232€	35
Fourniture et livraison de produits d'analyse et de petits matériels de labo pour les services eau potable et assainissement	150 000€ sur la durée totale du contrat reconductions comprises	35

Intitulé	Montant HT	Heures insertion sociale
Acquisition de 4 véhicules électriques et 3 véhicules thermiques (CTA et EP)	211 574,42€	140
Mission d'assistance à la gestion active de la dette et de dette garantie de l'EPCI Vichy Communauté regroupant les communes de Vichy, de Cusset et de Bellerive-sur-Allier	14 562€ / an	35
Travaux pour la requalification de l'avenue de Vichy à Bellerive-sur-Allier	3 311 987€	2 975
Groupement de commande - Réalisation du bilan des émissions de GES de la Ville de Vichy et de Vichy Communauté - attribution des marchés 23WG72 et 23 VGO51	30 294€	35
Gestion de la fourrière communautaire pour animaux	451 892,42€	120
Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable - programme 2023	3 626 542,20€	1 015
Location entretien linge petite enfance		35
Les travaux de restauration hydromorphologique du Servagnon sur la commune de Saint-Rémy-en-Rollat	107 142,75€	35
Marché de prestations similaires au marché n°22WC083 - étanchéité de la bache d'eau potable n°1 - station eau potable de meunière à Cusset	147 730,16€	70
Matériel de collecte de biodéchets	443 192,35€	175
Groupement de commandes - entretien maintenance et dépannage - ascenseurs, plateformes, PMR, portes automatiques piétonnes, portes sectionnelles, portails et barrières automatiques	152 245€	70
Aménagement de la ZAE de Vichy - Rhue, rue sergent Bourdeaux - plantation d'arbres, arbustes, vivaces et engazonnement	29 996,40€	Critère
Acquisition d'équipements électriques et d'éclairage	210 000€ (maximum)	35
Acquisition de véhicules légers type camion benne 3,5 T neufs	148 500€	35
Travaux de restauration hydromorphologique du rébillon sur la commune d'Espinasse-Vozelle	42 848,15€	35

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE a pour vocation d'aider financièrement les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire de Vichy Communauté qui ont pour rôle avec l'Etat et le département de l'Allier, d'accompagner les publics en difficulté en favorisant leur employabilité. Ces bénéficiaires des dispositifs de l'insertion par l'activité économique ont rencontré ou rencontrent des difficultés de santé, économiques, familiales ou d'accès à la formation. Les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sont organisés pour pouvoir répondre à leurs besoins, en

priviliégiant l'autonomie en leur permettant de retrouver du travail. Une contribution financière est apportée aux structures de l'insertion par l'activité économique, chargées de garantir un maximum d'activités aux bénéficiaires et de les conduire durablement sur le chemin du retour à l'emploi : jeunes de -26 ans avec une faible qualification ou sans expérience professionnelle ; personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique, demandeurs d'emploi de longue durée, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, réfugiés.

En 2023, le poste de chargée relation-entreprise mutualisé qui a été créé il y a 8 ans, a été reconduit (et financé) permettant de mettre en relation les entreprises et les chantiers d'insertion : 94 visites d'entreprises avec les salariés en insertion ont été réalisées. 62 offres d'emploi ont été collectées. 50 périodes de mise en situation en milieu professionnel ont permis à des salariés de trouver leur voie.

Chantiers

Des chantiers d'insertion ont pour cœur d'activité le réemploi ou le recyclage, ou le maraichage bio : Vichy Communauté consacre plus de 170 000 € à accompagner les associations SIEL, Jardins de Cocagne, E2D ainsi que Galatée. En 2023, ce sont plus de 224 salariés qui ont travaillé dans ce champ d'activité de l'économie sociale et solidaire. Pour une meilleure qualification, chacun des salariés œuvre à tous les postes que génère le chantier d'insertion et développe un esprit d'équipe, nécessaire dans le monde du travail.



Dans le domaine du réemploi et du maraichage bio, les salariés sont sensibilisés à mieux produire, mieux consommer, mieux transformer, mieux utiliser., réparer, donner une seconde vie aux objets. Si aujourd'hui ces structures sont les enfants pauvres de l'économie, demain, elles apporteront le plus gros des matières premières recyclés, (grâce entre autres aux filières de réemploi qui voient le jour) dans une économie que l'on souhaitera de plus en plus circulaire.

ACTIONS-PHARE 2023

En 2023, 224 salariés ont été accueillis, soit 93 ETP et la durée moyenne des parcours pour ceux ayant décroché un emploi ou une formation est de 11,5 mois.

20 % ont retrouvé une activité. Professionnelle ou une formation.

45 sorties positives ont été enregistrées avec 4.5 % de contrats de moins de 6 mois. 3.1 % ont été recrutés en CDI. 7.1 % en CDD de plus de 6 mois. 4.9% en formation.

Mobilité en Insertion

Le PLIE continue à accompagner Mobil Emploi, principale association d'aide à la mobilité.

En marge de ce financement, les Structures d'Insertion Pour l'Activité Economique (SIAE), notamment en raison du manque de moyens des salariés, préconisent les transports en commun, les mobilités douces et le co-voiturage quand cela est possible. La mobilité demeure un facteur clé pour l'accès à l'emploi sur le territoire.



Des initiatives

Afin de permettre aux salariés de trouver un emploi durable, Vichy Communauté accompagne une initiative mutualisée des salariés des SIAE : les CV Vidéo. Après un temps de reprise de confiance, les participants tournent leur CV en vidéo, et peuvent ainsi mieux communiquer sur leur profil.

La plateforme Emploi-insertion du bassin de Vichy est également développé pour mettre en avant les profils des salariés en insertion les plus proches de l'emploi.

Perspectives 2024 : le PLIE devrait examiner de près de nouveaux besoins qui se font jour dans cette période de plus en plus précaire pour certains. Même si la conjoncture économique est cycliquement défavorable, aujourd'hui il reste sur le marché du travail, (pour certaines activités demandant peu de qualification) que les personnes éloignées de l'emploi telles que nous pouvons les connaître dans l'IAE. Parmi ces personnes un nombre non négligeable souffrent régulièrement de troubles du comportement au travail. Le PLIE envisage de financer des temps de prestation de psychologue, et ou psychologue du travail pour accompagner les SIAE face à ce type de difficultés, pour lesquelles elles se retrouvent démunies.

HABITAT : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

OBSERVATION ET ANALYSE DU MARCHÉ LOCAL DE L'HABITAT

Le dernier diagnostic concernant le marché du logement sur notre territoire datait de 2019. Une actualisation du document a été réalisée en 2023 par l'ADIL03 en tant qu'observatoire local de l'habitat. Cette étude met à jour le portrait socio-démographique de l'agglomération, les besoins de logement et les enjeux locaux en matière d'habitat (rénovation énergétique/foncier/vacance/habitat indigne).

Ce diagnostic est en ligne sur le site de la Maison de l'Habitat. <https://habitat.vichy-communauté.fr>
ADIL03 : agence départementale d'information sur le logement de l'Allier.

Recensement de la population au 1er janvier 2021

84 216 habitants (population municipale)

+ 1881 population comptée à part

La population des communes de l'EPCI et son évolution

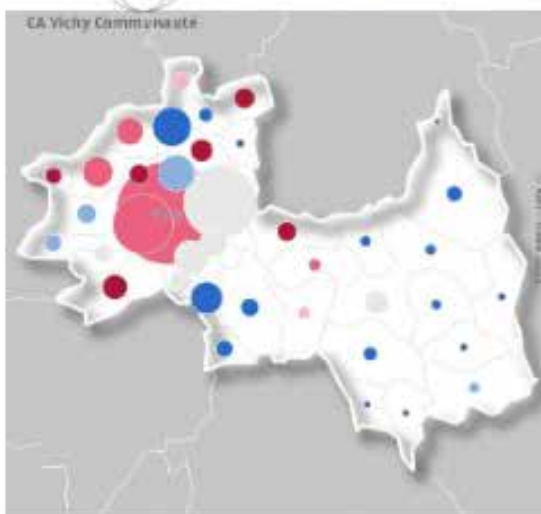
	Population 2021	Taux de croissance annuel moyen	
		2015-2021	2010-2015
		en %	en %
Les plus peuplées			
Vichy	25 789	0,5	0,2
Cusset	12 909	0,0	-0,7
Befferive-sur-Allier	8 855	0,7	-0,1
Saint-Germain-des-Fossés	3 638	-0,5	0,4
Creuzier-le-Vieux	3 254	-0,2	-0,2
En plus forte croissance			
Saint-Point	695	1,6	1,8
Creuzier-le-Neuf	1 230	1,4	1,8
Magnet	1 037	1,3	2,2
Charmell	987	1,3	4,1
Brugheas	1 547	0,9	1,6
En plus forte décroissance			
Nizerolles	295	-2,4	0,5
Buzet	617	-2,2	2,4
Châtel-Montagne	321	-2,0	-2,5
Saint-Clément	284	-1,9	-2,6
Marol	713	-1,8	0,8

Source : Insee, recensements de la population 2010, 2015 et 2021

Nombre d'habitants en 2021

Taux de croissance annuel moyen de la population 2015-2021 (en %)

0,4 -0,1 +0,2 +0,4 +0,8



Source : Insee, recensements de la population 2015 et 2021

LA MAISON DE L'HABITAT : UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS LEURS PROJETS DE LOGEMENT

Pour accompagner les ménages dans leurs projets, un espace conseils sur le logement a été créé par la communauté d'agglomération il y a 10 ans.

Les services de la Maison de l'Habitat offrent un accompagnement gratuit aux habitants en matière de :

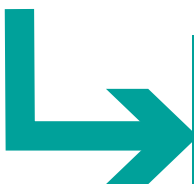
- Rénovation,
- Construction ou achat d'un logement,
- Investissement locatif,
- Renseignements divers concernant l'habitat (entreprises RGE, aides financières, droits des locataires propriétaires...).



Ces services sont accessibles à tous les habitants de l'agglomération. Les professionnels peuvent également prendre rendez-vous avec les services instructeurs de la Maison de l'Habitat pour des renseignements d'urbanisme, d'aides au logement, de conseils sur le plan du patrimoine et de l'architecture, etc...

Chiffres-clés 2023 :

la Maison de l'Habitat a reçu 9 400 appels, et accueilli sur rendez-vous 900 personnes. Dans ce cadre, plus de 1 500 personnes ont bénéficié d'une information de premier niveau et plus de 900 personnes ont obtenu un conseil personnalisé lors d'un rendez-vous avec un conseiller de la Maison de l'Habitat de Vichy Communauté. Plus de 300 logements ont par ailleurs été visités par le service public de rénovation du parc privé de Vichy Communauté afin d'accompagner les habitants dans leurs travaux d'amélioration de la performance énergétique.



ACTION 2.1.1 DU PCAET
« MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PARC PRIVÉ »

DÉVELOPPEMENT DU PARC SOCIAL

Au 1^{er} janvier 2023, l'offre locative sociale était constituée de :

- 4 556 logements conventionnés HLM,
- 498 logements conventionnés privés,
- 94 logements conventionnés des communes.

Ce qui représente 12 % du parc de logements de l'agglomération.

En 2023, Vichy Communauté a accordé sa garantie d'emprunts à :

- Allier Habitat pour la construction de 7 pavillons dans le quartier des Vignauds à Saint Germain des Fossés.
- Vichy Habitat pour la rénovation de 41 logements sociaux dans le quartier des Ailes à Vichy.

Elle a par ailleurs financé la production de 25 logements sociaux à Vichy pour un montant d'aide globale de 91 000 euros, correspondant à deux projets de résidence nouvelle l'une portée par Allier Habitat (rue Bintot), l'autre par Auvergne Habitat (rue du Languedoc).

Outre les financements accordés aux bailleurs sociaux, l'agglomération apporte son soutien financier aux propriétaires privés pour le conventionnement de leur logement avec l'Anah. Sur la période 2020-2023, l'Opah a ainsi permis une augmentation du parc social de 156 logements à loyer encadré.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

En 2023, la communauté d'agglomération en lien avec les organismes HLM a élaboré un dispositif de cotation de la demande de logement social.

Le système de cotation consiste à attribuer des points au dossier des demandeurs de logement social, en fonction de critères objectifs et d'éléments de pondération établis préalablement, portant sur la situation du ménage rapporté à un logement donné ou à une catégorie de logement, ou à l'ancienneté de la demande.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour la désignation des candidatures examinées en commission d'attribution mais aussi pour l'attribution des logements sociaux.

Le service d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) a également été renforcé. Les lieux d'accueil du public sont plus nombreux et mieux répartis sur le territoire. Désormais, les habitants peuvent venir se renseigner, sur l'offre HLM disponible et les démarches à effectuer pour une demande de logement social, auprès des maisons France Services et des centres communaux d'action sociale (CCAS).

Le nouveau plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, dans lequel ont été ajoutées ces modifications, a été adressé pour avis aux communes et au représentant de l'Etat en décembre 2023. Il devrait être adopté par le conseil communautaire en février 2024.

PARTIE 2 : LA COTATION DE LA DEMANDE EN BREF

> C'est quoi la cotation ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à ma demande de logement social en fonction de :

- La ou les motif(s) de ma demande ;
- Là où je vis actuellement ;
- Ma situation personnelle.

> A quoi sert la cotation ?

- Ma cotation m'aide à me situer par rapport aux autres demandeurs.
- La cotation est une aide pour les bailleurs sociaux :
 - Lors de l'instruction des dossiers, lorsqu'un logement se libère et qu'il correspond aux critères de plusieurs demandeurs ;
 - Lors des commissions d'attribution, pour départager des candidats, sans que cela soit le seul critère de décision.

A NOTER

La cotation n'est pas un processus d'attribution automatique mais une information éclairant les choix des bailleurs sociaux et des commissions d'attribution. Le dossier qui a le plus grand nombre de points ne sera pas obligatoirement celui qui sera retenu : d'autres critères peuvent entrer en compte (logement sinistré, parcours résidentiel, mise en place d'une garde alternée, etc.).

HABITAT ADAPTÉ

En juillet 2023, la communauté d'agglomération a démarré les travaux d'aménagement de 4 terrains familiaux locatifs. Le projet consiste à accompagner la sédentarisation des gens du voyage. Les familles seront locataires, ce qui signifie qu'elles verseront un loyer. L'équipement sera géré dans un premier temps par le service Habitat de Vichy Communauté pour garantir un suivi de proximité.

LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

L'agglomération concentre 3 220 logements privés vacants (>2 ans). La vacance structurelle représente 6% du parc privé (vs 7% en 2017). Elle est en légère baisse.

L'application « Zéro Logements Vacants », mise à la disposition des collectivités locales par le Ministère du Logement, a permis à Vichy Communauté d'enrichir, de fiabiliser et d'objectiver ses connaissances en matière de vacance résidentielle.

Au-delà de la connaissance qu'elle procure aux territoires pour pouvoir agir opportunément, l'application « ZLV » est un outil permettant d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des propriétaires de logements vacants. En 2023, en lien avec leur projet de redynamisation de centre-ville et de centre-bourg, trois communes de l'agglomération (Cusset, Saint-Germain-des-Fossés et Châtel-Montagne) ont souhaité organiser une première campagne auprès des propriétaires de logements vacants depuis plus de 10 ans. En 2024, elles prévoient d'être moins restrictives dans leur critère de sélection, et de contacter l'ensemble des propriétaires de biens vacants sur leur territoire.

2023

**RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ
9 PLACE CHARLES-DE-GAULLE
CS 92 956
03209 VICHY CEDEX**

**04 70 96 57 00
ACCUEIL@VICHY-COMMUNAUTE.FR
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR**

